Annexe 3
Les affectations spécifiques : postes demandant des spécialisations ou titres particuliers et postes à profil

Intitulé du poste	N° de la fiche de poste
Conseiller(ère) Pédagogique Circonscription ASH – Versant handicap auprès de l'IEN ASH	1
Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC)	**2**
Conseiller(ère) Pédagogique à Prédominance Formation auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré	3
Conseiller(ère) Pédagogique à Prédominance Numérique Éducatif auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré	4
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental en Éducation Physique et Sportive (CPD EPS) auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré	5
Conseiller(ère) Pédagogique à Prédominance Éducation Musicale auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré	**6**
Conseiller(ère) Pédagogique Prédominance en Art Plastiques auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré	7
Conseiller(ère) Pédagogique Enseignement adapté auprès de l'IEN Maternelle et de l'Adaptation	8
Conseiller(ère) Pédagogique Prédominance "maternelle" auprès de l'IEN Maternelle et de l'Adaptation.....	9
Conseiller(ère) Pédagogique Prédominance langues vivantes (CPDLV) auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré	10
Coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire	**11**
Coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire et référent politique de la ville	12
Coordonnateur(trice) dispositif Ressource Haut Potentiel	13
Coordonnateur(trice) du Service de l'Ecole Inclusive	14
Correspondant(e) de scolarisation auprès de la MDPH	15
Directeur(trice) d'école en Réseaux d'Education Prioritaire	**16**
Directions décharge totale	17
Directions d'école accueillant un dispositif d'enseignement bilingue en immersion	18
Référent(e) départemental(e) directeurs(trice) d'école auprès de l'ajointe au Dasen	19
Enseignant(e) en classe à effectifs réduits en éducation prioritaire	**20**
Enseignant Coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignants adaptés du second degré (CDOEASD) et coordonnateur de l'attribution du matériel pédagogique adapté (M.P.A.)	**21**
Enseignant(e) du dispositif "plus de maîtres que de classes"	22
Enseignant(e)s référent(e)s	**23**
Enseignant(e) coordonnateur(trice) SAPAD	24
Enseignant(e) coordonnateur(trice) en ULIS – Troubles des Fonctions Cognitives (TFC) en collège et lycée professionnel	**25**
Enseignant(e) SESSAD TSA	**26**
Enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A	**27**
Enseignant(e) en dispositif classe à horaires aménagés musique (CHAM)	**28**
Enseignant(e) en dispositif classe à horaires aménagés musique (CHAMV)	**28 bis**
Enseignant(e) en classe à horaires aménagés ARTS PLASTIQUES (CHAAP – Photographie)	29
Enseignant(e) Référent(e) aux Usages du Numérique - ERUN	**30**
Professeur(e) des écoles à l'EREA-LEA Claude Brosse de Charnay-les-Mâcon	31
Unité d'enseignement autisme maternelle	32
Unité d'enseignement élémentaire autisme	**32 bis**

Scolarisation des enfants de moins de trois ans	**33**
Webmestre – Gestionnaire des sites web institutionnels de la DSDEN de Saône-et-Loire	**34**
Chargée de la communication et de la valorisation des activités pédagogiques et éducatives	34 bis
Lutte contre les violences scolaires et suivi des enfants du voyage	**35**
Coordonnateur départemental PIAL	36
Enseignant(e) en ULIS trouble du spectre de l'autisme (TSA)	37
Enseignant(e) dans le cadre du dispositif d'enseignement bilingue en immersion	**38**
Professeur(e) ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA)	**39**
Coordonnateur(trice) Centre pilote main à la pâte et sciences départemental	40
Conseiller de prévention départemental	**41**
Chargé(e) de Mission Départementale Formation Continue et politique de la ville	42
Chargé(e) de mission départementale ASH	43
Professeur(e) des écoles Maître Formateur	44
Professeur des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement littéraire)	45
Professeur des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement scientifique)	46
Professeur des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement en maternelle)	**47**
Enseignant(e) en milieu pénitentiaire	48
Chargé(e) de mission du sport scolaire 1er degré	49

FICHE DE POSTE n° 1 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE CIRCONSCRIPTION ASH – VERSANT HANDICAP

Définition du poste

Le(la) Conseiller(ère) Pédagogique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale de l'ASH en faveur de l'Ecole Inclusive, telle que définie par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale.
La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculés sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

Missions :

- Accompagner la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'école inclusive.
- Concevoir et mettre en œuvre le Plan Départemental de Formation de la circonscription ASH, en tenant compte des priorités académiques et départementales.
- Contribuer à la mise en œuvre de la formation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive au niveau départemental.
- Intervenir en qualité de formateur dans différentes actions de formation initiale ou continue.
- Contribuer à la formation des formateurs, en participants à des groupes de travail départementaux.
- Intervenir à tous les niveaux de la formation (1er et 2nd degrés) et dans tous les contextes, établissements scolaires ou établissements médico-sociaux.
- Apporter une aide pédagogique aux équipes des écoles, collèges et lycées, en vue de l'amélioration des conditions de scolarisation en milieu ordinaire aux élèves en situation de handicap et soutenir la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation.
- Assurer l'accompagnement des enseignants, et particulièrement des débutants en ASH, qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire, dans le secteur médico-social et sanitaire.
- Accompagner les enseignants présentant des examens professionnels (CAPPEI) en candidat libre.
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et des projets pédagogiques des Unités d'Enseignement.
- Assurer le suivi et la coordination de différents dossiers départementaux.
- Participer à la coordination de réseaux départementaux (enseignants référents, coordonnateurs d'ULIS).
- Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif (1er et 2nd degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.
- Avoir une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé.
- Connaître le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les articulations avec l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Disposer de bonnes connaissances des différents types de handicap, connaître les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles.
- Avoir une bonne connaissance des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun.
- Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles.
- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, messagerie).
- Capacité à travailler en équipe, à écouter, échanger, coordonner. Des compétences en matière de communication sont essentielles.
- Capacité à animer un groupe de travail regroupant différents partenaires, internes ou externes à l'Education nationale.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Capacité à représenter l'IEN ASH dans différentes instances.

Profil :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur(trice) (CAFIPEMF).
- Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible, souhaité.
- Poste à temps plein; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (maître formateur(trice)) sera fortement appréciée.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 2 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION (CPC)

Membre de l'équipe de circonscription, le(la) conseiller(ère) pédagogique est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'IEN dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice). (Circulaire n°2015-114 du 21-07-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Missions :

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

Pour la circonscription :

- Seconder l'Inspecteur(trice) chargé(e) de la circonscription.
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques…).
- Représenter l'institution auprès des collectivités locales, des collèges et des associations, le cas échéant.
- Accompagner les enseignant(e)s nouvellement nommé(e)s.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ou suite au rendez-vous de carrière.
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur).
- Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

Pour le département :

- Conduire des actions de formation continue.
- Participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques.
- Contribuer à la passation d'examens et de concours.
- Animer des temps de formation auprès des étudiants inscrits en master MEEF au sein de l'INSPE dans le cadre des parcours adaptés.

Profil :

- Enseignant(e) du 1er degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF).
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (Maître formateur(trice)) sera particulièrement appréciée.
- Poste à temps plein; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec les missions.

La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Postes vacants à :
-1 POSTE à la circonscription d'Autun
-1 POSTE à la circonscription de Chalon 2
-1 POSTE à la circonscription de Charolles

FICHE DE POSTE n° 3 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE AUPRES DE L'ADJOINTE AU DASEN A PREDOMINANCE FORMATION

Le(la) conseiller(ère) pédagogique prédominance Formation est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré. Il(elle) l'assiste et la conseille pour toutes les questions relatives à la formation initiale et continue dans le département.
Il(elle) est le relais de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré auprès de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) et de l'ensemble des circonscriptions du département.
Il(elle) assure la coordination de l'ensemble des dispositifs de formation.

Missions :

- Participer à l'animation et à la coordination dans l'élaboration des ressources de formation.
- Contribuer à la formation des Professeurs des Ecoles Maître Formateur (PEMF).
- Coordonner et animer la formation des formateurs.
- Participer à l'organisation et la passation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) dans le département.

- Contribuer à la mise en place de la formation initiale :
  - ✓ Organisation et suivi des interventions des PEMF en tant que « professionnels dans le master ».
  - ✓ Relations de travail constantes avec le(la) coordonnateur(trice) pédagogique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education ainsi qu'avec les Professeurs de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education.
  - ✓ L'organisation des stages de pratique accompagnée dans les classes de PEMF.

De plus, il(elle) est chargé(e) de :

- ✓ Coordonner le suivi des stagiaires et des néo-titulaires.
- ✓ Réaliser la liaison avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education.
- ✓ Participer à des réunions avec l'Institut National du Professorat et de l'Education traitant de l'exercice des Professeurs des Ecoles Fonctionnaires Stagiaires.
- ✓ Mettre en place des formations pour les titulaires 1ère année et 2ème année.

- Aider à la conception du Plan Départemental Formation Continue :

Il(elle) participe à la mise en œuvre et au suivi des stages départementaux de formation continue des enseignants du 1er degré.
Il(elle) collabore à l'ingénierie de formation dans :

- ✓ La conception et la mise en place de modules de formation selon les besoins départementaux des directives académiques.
- ✓ Les interventions éventuelles dans les modules de formation et leur coordination.
- ✓ L'organisation et la participation à des actions de formation de formateurs.
- ✓ La conception d'outils d'aide et d'appui pour les enseignants et les formateurs.
- ✓ Le travail avec les services concernés de la DSDEN et du rectorat.

- Participer à diverses commissions, groupes de travail et comités de pilotage, à des jurys d'examen ou concours.

Il(elle) peut être amené(e) à représenter l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré ou le DASEN dans diverses commissions.

- ✓ Accompagner la scolarisation des enfants du voyage.
- ✓ Assister l'adjointe à l'IA-DASEN dans différentes missions et dossiers à l'échelle départementale (commissions postes à profil, liste d'aptitude des directeurs d'école, ...).

Compétences :

- De réelles capacités de communication, d'organisation de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées.
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.
- Savoir élaborer, concevoir et rédiger des projets à l'échelle du département, être apte à l'analyse et à la synthèse sont des compétences nécessaires à l'exercice de ces missions.
- Posséder le cadre éthique et déontologique, faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Profil :

- Enseignant(e) du 1er degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF).
- Avoir une expérience de formateur(trice) et de la conduite d'actions de formation.
- Avoir une connaissance des différents cycles d'enseignement et des attendus.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 4 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE AUPRES DE L'ADJOINTE AU DASEN A PREDOMINANCE NUMERIQUE EDUCATIF

Le poste de conseiller(ère) départemental(e) numérique éducatif est implanté administrativement à la DSDEN et est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspectrice adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré.
Ses compétences sont mises au service du pilotage de l'équipe départementale du numérique éducatif en concertation avec l'IEN en charge du numérique pour le 1er degré.

Missions :

- Contribuer à la stratégie nationale pour "faire entrer l'école dans l'ère du numérique"
- Travailler en lien avec la délégation académique au numérique éducatif.
- Impulser de nouveaux usages et faire la promotion des services numériques mis à la disposition des enseignants.
- Intervenir dans le cadre du plan de formation départemental et auprès des équipes de circonscription.
- Développer des outils pour une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'Internet.
- Mettre en œuvre des stratégies innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves.
- Remplir les fonctions de gestionnaire départemental "M@gistère" et s'assurer de la bonne régulation du dispositif.
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique numérique départementale dans le cadre de la mission de l'IEN en charge du numérique
- Coordonner l'action des ERUN (Enseignant Référent aux Usages du Numérique) dans le cadre des projets numériques départementaux et des dispositifs institutionnels.
- Contribuer à une gestion départementale des actions et des projets relatifs à "l'entrée de l'école dans l'ère du numérique".
- Mettre en œuvre les actions.
- Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus dans le cadre du plan de formation.

Compétences :

- Une expertise technique et des connaissances didactiques et pédagogiques sont indispensables à l'exercice de la fonction.
- Des qualités d'animation d'une équipe ou d'un groupe de stagiaires sont attendues
- Les capacités de communication et la rigueur professionnelle sont nécessaires, en particulier dans le cadre des relations partenariales.
- Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.
- La capacité à situer son action dans un contexte multi partenarial.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1er degré.
- Titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) option Technologie et ressources éducatives appréciée.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 5 - PAP

CONSEILLER(E) PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL(E) EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CPD EPS) AUPRES DE L'ADJOINTE AU DASEN

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN adjoint(e) à l'IA-DASEN en charge du premier degré, le CPD, conseiller(ère) technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, pour l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) à l'école. Il (elle) a pour fonction, en lien avec l'IEN en charge de la mission :

- D'animer l'équipe départementale pour cette discipline, en l'articulant aux autres enseignements de l'école primaire.
- De participer à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en la matière en liaison avec les partenaires de l'école.
- De contribuer à la formation des enseignants du premier degré et des différents intervenants participant à l'action éducative.
- D'aider au pilotage de dispositifs nationaux, « Ecole du Socle » et « Génération 2024 » entre autres.
- De piloter l'équipe des personnes ressources sécurité routière en lien avec la cellule académique et la préfecture.

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative).

Missions :

Actions en direction du premier degré :

- Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'EPS à l'école primaire, en lien avec le chargé de mission de développement du sport scolaire et le référent Jeunesse et sports.
- Favoriser la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré et à la polyvalence du maître.
- Assurer la formation continue (stages départementaux, de circonscription, d'école, animations pédagogiques, directeurs).
- Préparer et animer des réunions des Conseillers Pédagogiques de Circonscription en charge du dossier EPS.
- Participer aux agréments pédagogiques des sites d'accueil des élèves.
- Instruire les demandes d'agréments et suivi des intervenants extérieurs.
- Assurer le suivi d'activités particulières comme la pratique de la natation (aspects réglementaires et pédagogiques).
- Prendre en charge l'éducation à la sécurité en vue d'assurer la sensibilisation des élèves aux risques divers.
- Développer les projets d'éducation à la citoyenneté par la sécurité routière.

Actions en direction du second degré :

- Favoriser les liaisons avec le second degré dans le cadre notamment des conseils écoles-collèges et des formations inter degré en lien avec les IA-IPR EPS.
- Participer aux travaux de réflexion et à l'animation de stages avec les groupes académiques de formation inter degré.

Actions en direction de partenaires :

- Assurer les relations avec les partenaires institutionnels, mairies et communautés de communes, Département…, et les comités sportifs,
- Travailler en collaboration avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et l' 'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

Compétences attendues :

Pour ce faire, les candidats devront avoir une connaissance approfondie des programmes de 2015 et de tous les publics jusqu'au cycle 3.

- Qualifications et compétences dans la discipline d'enseignement EPS.
- Compétences en formation d'adultes.
- Connaissance du monde sportif, du sport scolaire et de l'organisation territoriale.
- Capacités à conduire des partenariats sportifs et/ou culturels.
- Capacités d'initiative, montage de projets, gestion de dossiers techniques.
- Outils informatiques maîtrisés.

Profil :

- Enseignant(e) du 1er degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur (CAFIPEMF) option EPS appréciée.
- Disponibilité, souplesse dans les horaires.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 6 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE AUPRES DE L'ADJOINTE AU DASEN A PREDOMINANCE ÉDUCATION MUSICALE

Le(la) conseiller(ère) pédagogique est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et des axes définis par les IEN de circonscription.

Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge du dossier Art et Culture.

Missions :

Pour le département :

- Assurer une fonction de conseil et d'information et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales et les structures culturelles.
- S'investir dans des groupes de travail action culturelle et histoire des arts.
- Conduire des actions de formation continue.
- Participer à la préparation des examens et concours.

Pour les circonscriptions :

- Apporter son concours aux inspecteurs chargés de circonscription des secteurs dans lesquels ils exercent.
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi.
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels.
- Étudier les dossiers d'agréments pour les intervenants extérieurs.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels.
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

Compétences :

La fonction du (de la) conseiller(ère) pédagogique nécessite loyauté institutionnelle, disponibilité, sens du contact et des responsabilités.

Le(la) conseiller(ère) "Éducation Musicale" doit avoir de solides connaissances dans les enseignements des pratiques vocales, pratiques d'écoute et histoire des arts.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1er degré.
- Titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF). L'option musique sera appréciée.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

Poste vacant à :
-1 POSTE à la circonscription de Chalon 2

FICHE DE POSTE n° 7 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE EN ARTS PLASTIQUES A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Le-la conseiller(ère) pédagogique est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'IEN-adjoint à l'IA-DASEN en charge du 1er degré dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).
Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes définis par les IEN de circonscription.
Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge du dossier Arts et Culture.

Missions :

Pour le département :

- Favoriser la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré et à la polyvalence du maître.
- Participer à l'équipe départementale des conseillers pédagogiques, animer et proposer une politique départementale éducative cohérente en s'appuyant sur les ressources culturelles existantes.
- S'investir dans des groupes de travail action culturelle et histoire des arts.
- Conduire des actions de formation continue.
- Encadrer et soutenir le dispositif « Ecole et cinéma »
- Coordonner le groupe d'appui départemental « Ecole et cinéma »
- Participer à la préparation des examens et concours et aux jurys.
- Participer aux commissions et groupes de travail académiques.

Pour les circonscriptions :

- S'investir dans le travail de formation pédagogique.
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi.
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels.
- Étudier les dossiers d'agréments pour les intervenants extérieurs.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels (mise en place du PEAC, de la plateforme ADAGE).
- Mise en relation des écoles avec des structures culturelles, des artistes, dans le cadre de projets culturels, partenariaux (Patrimoine en Bourgogne, Rectorat, Résidence DRAC).
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

Compétences :

Le(la) conseiller(ère) "Arts Plastiques" doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement des arts plastiques et l'histoire des arts.
La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1er degré, titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF). L'option « arts plastiques » sera appréciée.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.
- Celui-ci demande disponibilité et souplesse dans les horaires..

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 8 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE ENSEIGNEMENT ADAPTE
AUPRES DE L'IEN EN CHARGE DE LA MATERNELLE ET DE L' ADAPTATION SCOLAIRE DE SAONE ET LOIRE

Cadre général de la fonction :

- Le(la) Conseiller(ère) Pédagogique pour l'adaptation scolaire assure, sous la responsabilité de l'IEN Maternelle Adaptation scolaire, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale de l'enseignement adapté, définie par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.
- Mobilité géographique au sein du département de la Saône et Loire.

Missions :

- Concevoir et mettre en œuvre le Plan Départemental de Formation de la circonscription Adaptation, en tenant compte des priorités académiques et départementales.
- Intervenir en qualité de formateur(trice) dans les différentes actions de formation initiale ou continue.
- Collaborer avec l'ensemble des équipes de circonscription et les équipes des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) dans le cadre de l'adaptation scolaire.
- Développer le conseil pédagogique, encourager et soutenir l'innovation et l'expérimentation pédagogiques.
- Assurer l'accompagnement des enseignants, et particulièrement des débutants dans l'enseignement spécialisé, qui exercent sur des postes spécifiques en milieu ordinaire (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, collège…) ou pénitentiaire.
- Accompagner les enseignants présentant des examens professionnels (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des *S*ections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les Lycées d'Enseignement Adapté (LEA).
- Collaborer à l'organisation, la mise en œuvre et au suivi des épreuves du Certificat de Formation Générale.
- Rédiger un bilan annuel de l'ensemble des actions menées sur son secteur.
- Assurer le suivi et la coordination de différents dossiers départementaux.
- Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif (1er et 2nd degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.
- Avoir une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement adapté et spécialisé.
- Connaître le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH*)* et les articulations avec l'Éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun,
- Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles.
- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, …), messagerie.
- Capacité à travailler en équipe, à écouter, échanger, coordonner.
- Capacité à animer un groupe de travail regroupant différents partenaires, internes ou externes à l'Éducation nationale.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Effectuer une veille pédagogique de l'actualité nationale, académique et départementale de l'ASH, du premier degré et du second degré.

Profil :

- L'enseignant(e) du 1er degré doit être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF).
- CAPPEI, CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible sera appréciée.
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (maître formateur(trice)) sera fortement appréciée.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 9 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE A PREDOMINANCE "MATERNELLE"
AUPRES DE L'IEN EN CHARGE DE LA MATERNELLE ET DE L' ADAPTATION SCOLAIRE DE SAONE ET LOIRE

Cadre général de la fonction :

- Il(elle) exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur ayant la mission « maternelle » dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) direct.
- Mobilité géographique au sein du département de la Saône et Loire.
- Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Saône et Loire.

Missions :

- Contribuer à l'animation et la coordination du groupe départemental maternelle.
- Participer et/ou représenter l'IEN maternelle aux groupes de travail départementaux avec pour mission de « faire valoir » la spécificité de la maternelle.
- Accompagner les équipes de circonscription, les conseillers pédagogiques départementaux et des maîtres formateurs dans leur réflexion concernant la mise en œuvre de modules de formation.
- Concevoir et animer des formations pédagogiques départementales spécifiques pour la maternelle.
- Concevoir et encadrer des stages de formation continue consacrés à la maternelle.
- Accompagner les équipes de circonscriptions dans le suivi des enseignants ayant besoin d'une aide spécifique à la maternelle.
- Participer à la formation initiale des professeurs des écoles.
- Accompagner des équipes enseignantes en lien avec les équipes de circonscription pour la mise en œuvre et le suivi du dispositif d'accueil et de la scolarisation des enfants moins de 3 ans.
- Assurer le suivi et contribuer à l'évaluation du dispositif « scolarisation des enfants de moins de 3 ans ».
- Participer à la mise en œuvre des actions partenariales avec les services de la « petite enfance ».
- Assurer le suivi des actions visant la cohérence et la continuité de l'école maternelle à l'école élémentaire.
- Il peut seconder ou représenter l'IEN maternelle dans son rôle d'information, de communication auprès des partenaires extérieurs.

Connaissances et compétences attendues :

- Expérience de conseiller(ère) pédagogique souhaitée.
- Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles.
- Connaître et comprendre les enjeux de l'école maternelle et sa place dans le système éducatif.
- Disposer d'une très bonne connaissance de la maternelle sur le plan didactique et pédagogique.
- Connaissance didactique des usages du numérique à l'école maternelle.
- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, …).
- Capacité à travailler en équipe, écouter, échanger.
- Capacité d'adaptation et de réactivité.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Veille pédagogique, recherche et construction de documentation pour la maternelle.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du 1er degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF).
- Expérience dans le domaine de la formation en maternelle fortement appréciée.
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 10- PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE AUPRES DE L'ADJOINTE AU DASEN A PREDOMINANCE LANGUES VIVANTES (CPDLV)

Le(la) conseiller(ère) pédagogique à prédominance langues vivantes est placé(e) sous l'autorité de l'Inspectrice adjointe à l'IA-DASEN. Il(elle) est appelé(e) à se déplacer dans tout le département ainsi qu'à participer à des réunions ou groupes de travail hors département. Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge de cette mission. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.
Le(la) conseiller(ère) pédagogique a pour fonction :

- D'animer l'équipe départementale pour cette discipline, en l'articulant aux autres enseignements de l'école primaire.
- De participer à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en la matière en liaison avec les partenaires de l'école.
- De contribuer à la formation des enseignants et des différents intervenants participant à l'action éducative. Pour ce faire, les candidats devront avoir une connaissance fine des programmes en vigueur.

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative). Les déplacements au sein du département sont une contrainte liée au poste.

Missions :

Actions à visée départementale :

- Assurer les tâches liées à l'animation du dossier langues vivantes, sous l'autorité de l'Inspectrice adjointe à l'IA-DASEN.
- Aider les équipes de circonscription à la mise en place et à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes.
- Participer au plan de formation continue et assurer les actions de formation et d'animations pédagogiques afférentes au dossier.
- Constituer et diffuser dans les écoles un fonds documentaire pédagogique accessible aux enseignants de l'école, notamment sur le site départemental.
- Assurer les partenariats interministériels, avec les collectivités territoriales, avec l'Institut supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) et CANOPE.
- Accompagner les éventuels assistants : contacts, accueil, aide à l'installation, démarches administratives, aide pédagogique.
- Gérer les enquêtes (départementales, académiques, nationales) afférentes au dossier.
- Assurer les liaisons avec les collèges.
- Assurer les tâches liées à l'animation du dossier Enseignements de Langue et de Culture d'Origine (ELCO) sous l'autorité de l'Inspectrice adjointe à l'IA-DASEN.
- Concevoir et mettre en œuvre l'accompagnement pédagogique des enseignants assurant les Enseignements de Langue et de Culture d'Origine (ELCO), Enseignements Internationaux de Langues Etrangères (EILE).
- Accompagner et former les enseignants d'UPE2A.

Compétences :

- Capacités d'adaptation.
- Une bonne connaissance de son domaine d'intervention.
- Une expérience dans le domaine de la formation d'adultes.
- Le sens de la communication.
- Le sens du travail en équipe.
- Le sens du partenariat.
- Des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse.
- Une bonne maîtrise des outils numériques.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du 1er degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF). L'option langues vivantes sera appréciée.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 11 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DE RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

Définition du poste :

L'enseignant(e) recruté(e) sera affecté(e) dans une école située en réseau d'éducation prioritaire (REP) mais il(elle) aura vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. Il(elle) exercera les missions de coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire sur un mi-temps. Il(elle) recevra une lettre de mission spécifique et rédigera en fin de chaque année scolaire un rapport d'activité.

Il(elle) devra connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. Dans le cadre de ses missions, le(la) coordonnateur(trice) décline au quotidien les priorités définies pour le réseau sous l'autorité de l'IEN de circonscription et du principal de collège. Cela implique une concertation et une coopération régulières avec l'équipe de pilotage du réseau, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires et les principaux acteurs du réseau. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de l'éducation prioritaire.

Il(elle) participera aux réunions organisées par l'IEN en charge de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville au niveau départemental.

Missions :

Sa mission recouvrira les activités suivantes, au sein de son réseau et dans les deux degrés :

- Contribuer à la rédaction, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un projet de réseau concourant à l'amélioration de la réussite des élèves.
- Participer à la rédaction des différents projets d'école et d'établissement afin de garantir la cohérence avec le projet de réseau.
- Participer au suivi du projet de réseau en tenant à jour le tableau de bord du réseau.
- Assurer la liaison entre le 1er et le 2nd degré au sein du réseau pour donner du sens à la continuité pédagogique en vue d'améliorer la réussite des élèves.
- Participer aux actions du réseau, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif).
- Assurer l'animation interne du réseau en favorisant la bonne information des acteurs.

Connaissances et compétences attendues :

- Connaissance du premier et du second degré.
- Connaissance des textes organisant le fonctionnement de l'éducation prioritaire.
- Connaissance des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la maternelle au collège.
- Connaissance des dispositifs partenariaux.
- Connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves.
- Capacités rédactionnelles (courriers, bilans, notes de synthèse).
- Capacités relationnelles (coordonner, travailler en équipe).
- Capacité d'initiative et d'autonomie (être force de proposition).
- Compétences informatiques (suite bureautique et outils numériques usuels).

Profil :

- Avoir une expérience suffisante d'enseignement et connaître les problématiques liées au contexte.
- Posséder de solides compétences d'organisation.
- Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs.
- Avoir des qualités relationnelles affirmées.
- Connaître les textes en vigueur.
- Posséder des capacités d'initiative, de mise en œuvre des directives et de représentation.
- Posséder des compétences rédactionnelles et de synthèse (rédaction de comptes-rendus, de bilans ou de projets).

Poste vacant à : 1 POSTE à l'EPPU Victor Hugo à Autun

FICHE DE POSTE n° 12 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DE RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE ET REFERENT POLITIQUE DE LA VILLE

Définition du poste :

L'enseignant(e) recruté(e) sera affecté(e) dans une école située en réseau d'éducation prioritaire (REP) mais il(elle) aura vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. Il(elle) exercera les missions de coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire et de référent(e) politique de la ville sur un temps plein. Il(elle) recevra deux lettres de missions spécifiques et rédigera en fin de chaque année scolaire un rapport d'activité.

En tant que coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire, il(elle) devra connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. Dans le cadre de ses missions, le(la) coordonnateur(trice) décline au quotidien les priorités définies pour le réseau sous l'autorité de l'IEN de circonscription et du principal de collège. Cela implique une concertation et une coopération régulières avec l'équipe de pilotage du réseau, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires et les principaux acteurs du réseau. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de l'éducation prioritaire.

En tant que référent(e) politique de la ville, il(elle) devra connaître le fonctionnement d'un programme de réussite éducative (PRE), impulser et coordonner des actions en lien avec le contrat de ville notamment, représenter l'IEN de circonscription lors des réunions associant les différents partenaires de l'école.

Il(elle) participera aux réunions organisées par l'IEN en charge de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville au niveau départemental.

Missions du (de la) coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire :

Sa mission recouvrira les activités suivantes, au sein de son réseau et dans les deux degrés :

- Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre du projet de réseau.
- Participer à la rédaction des différents projets d'école et d'établissement afin de garantir la cohérence avec le projet de réseau.
- Participer au suivi du projet de réseau en tenant à jour le tableau de bord du réseau.
- Assurer la liaison entre le 1er et le 2nd degrés au sein du réseau pour donner du sens à la continuité pédagogique en vue d'améliorer la réussite des élèves.
- Participer aux actions du réseau, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif).
- Assurer l'animation interne du réseau en favorisant la bonne information des acteurs.

Missions référent(e) politique de la ville :

- Impulser et coordonner des actions pédagogiques en lien notamment avec : le volet cohésion sociale du contrat de ville, le *projet éducatif territorial* (PEDT).
- Participer à la coordination des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité.
- Accompagner et orienter les équipes enseignantes (informations, formation…).
- Représenter l'institution dans les rencontres avec les partenaires de l'école.
- Mettre en place une veille sur les informations locales et nationales liées à la politique de la ville.
- Assurer le suivi des enfants et des jeunes accompagnés par le Programme de Réussite Educative (PRE).
- Participer à l'étude des dossiers déposés dans le cadre des appels à projets du Contrat de Ville.

Connaissances et compétences attendues :

- Connaissance du premier et du second degré ;
- Connaissance des textes organisant le fonctionnement de l'éducation prioritaire.
- Connaissance des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la maternelle au collège.
- Connaissance des dispositifs partenariaux.
- Connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves.
- Capacités rédactionnelles (courriers, bilans, notes de synthèse).
- Capacités relationnelles (coordonner, travailler en équipe).
- Capacité d'initiative et d'autonomie (être force de proposition).
- Compétences informatiques (suite bureautique et outils numériques usuels).
- Connaissance des politiques interministérielles en lien avec l'école.

Profil :

- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Avoir une expérience suffisante d'enseignement et connaître les problématiques liées au contexte.
- Posséder de solides compétences d'organisation.
- Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs.
- Avoir des qualités relationnelles affirmées.
- Connaître les textes en vigueur.
- Posséder des capacités d'initiative, de mise en œuvre des directives et de représentation.
- Posséder des compétences rédactionnelles et de synthèse (rédaction de comptes-rendus, de bilans ou de projets).

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 13 – PEP

COORDONNATEUR(TRICE) DISPOSITIF RESSOURCE HAUT POTENTIEL

Placé(e) sous l'autorité de l'Inspecteur de circonscription de Mâcon nord en lien avec le(la) conseiller(ère) pédagogique à prédominance ASH du secteur de Mâcon, le(la) coordonnateur(trice) assure :

- Des missions de personne ressource élèves à haut potentiel.
- Des missions d'enseignant dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité des élèves à haut potentiel à l'école élémentaire Grand Four à Mâcon.

Missions :

En tant que coordonnateur(trice) :

- Il(elle) assure les missions d'information, de formation et d'accompagnement in situ.
- Il(elle) constitue un fonds documentaire pédagogique accessible aux enseignants de l'école, notamment sur le site départemental.
- Il(elle) vient en appui et en accompagnement des enseignants scolarisant dans leur classe des élèves à haut potentiel.
- Il(elle) assure le lien avec les partenaires (associations parents, CPD…).
- Il(elle) travaille en lien étroit avec le collège de secteur.

En tant qu'enseignant(e) :

- Il(elle) prend en charge des élèves à qui une scolarisation dans le dispositif spécial a été proposée dans le cadre de leur projet individuel de scolarisation.

L'enseignant(e) assure :

- Les enseignements et les actions dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC).
- L'organisation de l'inclusion scolaire dans les classes ordinaires de l'école.
- L'élaboration du projet pédagogique et individualisé.
- L'élaboration du plan d'accompagnement personnalisé (PAP) et le lien avec l'enseignant(e) de la classe d'origine avec les parents.

Compétences :

- Connaître la politique et les dispositifs de soutien pour les élèves à haut potentiel.
- Identifier les besoins, réponses pédagogiques adaptées.
- Etre en mesure d'établir un diagnostic et de construire des réponses adaptées à la situation scolaire de chaque élève.
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.
- Maîtriser l'outil informatique.
- Faire preuve de disponibilité et de réactivité.
- Rédiger des comptes rendus, des notes.
- Etre capable d'analyser une situation complexe, pour proposer des pistes de traitement.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ou d'une certification spécialisée.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 14 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) PEDAGOGIQUE DU SERVICE DE L'ECOLE INCLUSIVE

Le(la) coordonnateur(trice) pédagogique du service de l'école inclusive (SEI) assure la coordination pédagogique du SEI du département, sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH. Il(elle) est en charge de la mise en place de la formation initiale et continue des AESH, et de la gestion de la cellule d'écoute. En lien avec la secrétaire générale de la DSDEN, il(elle) assure certains actes de gestion administrative, et notamment le suivi des enquêtes concernant les élèves en situation de handicap.

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon.
C'est un poste à temps plein. Le temps partiel est peu compatible.
La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.
Des interventions peuvent avoir lieu sur le temps des vacances scolaires.
Le(la) coordonnateur(trice) peut être amené(e) à se déplacer sur tout le département pour organiser des réunions, gérer des situations difficiles, participer à une formation.

Missions :

- Gérer une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap (téléphone et courriels), répondre aux courriers (familles ou autres interventions), en lien avec la division des élèves (DE),
- Instruire les situations de mise en demeure, et rédiger une proposition de réponse,
- Concevoir et mettre en œuvre le plan de formation initiale annuel des AESH,
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de formation continue pour les AESH en poste,
- Mettre en place une évaluation qualitative de la formation,
- Suivre les parcours de formation de chacun des AESH,
- Établir des outils, fiches pédagogiques, supports pour l'accompagnement scolaire (guide pédagogique),
- Assurer le traitement et l'exploitation des enquêtes, en lien avec l'IEN ASH et la secrétaire générale de la DSDEN.

Connaissances et compétences :

- Avoir de solides connaissances des différents types de handicap et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier et du second degré.
- Connaître le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et ses articulations avec l'Education Nationale, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.
- Avoir de bonnes capacités d'écoute, d'échange et de coordination.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Avoir une bonne maîtrise des outils numériques (traitement de texte, gestion de données, messagerie, publipostage).

Profil :

- La détention du CAPA-SH ou 2CA-SH (option F) ou CAPPEI, sans être obligatoire, serait appréciée.
- La préparation des formations, des réunions, la présence dans les différentes instances, les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps.
- Permis B exigé.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 15 - PAP

CORRESPONDANT(E) DE SCOLARISATION AUPRES DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Le poste est placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), où il est implanté.
La fonction nécessite des relations de travail régulières avec l'Éducation nationale.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculés sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

Missions :

Le(la) correspondant(e) de scolarisation de la MDPH :

- Contribuer à l'instruction et à l'évaluation des demandes de compensation du handicap, en lien avec le responsable du secteur enfants.
- Participer à l'organisation de l'information en direction du public identifié pour le secteur : parents, enseignants, responsables d'établissements sociaux et médico-sociaux.
- Apporter un appui méthodologique aux instructeurs pour leur mission d'instruction des dossiers de demandes de compensation du handicap, notamment en matière de dispositifs d'inclusion scolaire.
- Assurer un soutien renforcé à l'instruction des dossiers complexes.
- Participer à l'évaluation des situations de handicap examinées en équipes pluridisciplinaires, contribuer à l'élaboration des propositions des plans de compensation et animer des réunions d'équipes pluridisciplinaires.
- Participer aux réunions des instances internes à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), réunions de service, etc...
- Représenter la MDPH auprès de diverses institutions (particulièrement Education nationale).
- Gérer les recours et rédiger des courriers, notes et rapports en lien avec le secteur enfants de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

En tant que référent(e) de son domaine au sein de la MDPH), le(la) correspondant(e) de scolarisation :

- Est personne-ressource pour l'équipe d'encadrement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Contrôle les notifications au titre de sa mission de référent(e).
- Participe et/ou organise les relations partenariales liées à cette mission.
- Participe aux réunions nationales des correspondants de scolarisation organisées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).
- Collabore, dans le cadre des relations partenariales avec le Département, à la mise en œuvre des schémas départementaux concernant les élèves en situation de handicap.

Connaissances et compétences :

- Solides connaissances du système éducatif (1er et 2nd degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.
- Expérience en tant qu'enseignant(e) spécialisé(e) et connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé.
- Connaissance du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des articulations avec l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que des différents parcours de scolarisation des élèves handicapés.
- Qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Aptitudes et intérêt pour le travail en équipe et en partenariat.
- Capacité d'encadrement.
- Capacités rédactionnelles affirmées.
- Capacités relationnelles.
- Connaissance des outils bureautiques.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- Permis B exigé.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 16 - PAP

DIRECTEUR(TRICE) D'ECOLE EN RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRE

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, le département de la Saône et Loire dispose de 7 réseaux en éducation prioritaire :

- Le REP Autun – Collège du Vallon
- Le REP Chalon Sur Saône – Collège Jacques Prévert
- Le REP Chalon Sur Saône – Collège Jean Vilar
- Le REP Digoin – Collège Roger Semet
- Le REP Mâcon – Collège Robert Schuman
- Le REP Montceau les Mines – Collège Jean Moulin
- Le REP Montcenis – Collège Les Epontots

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite des élèves en REP avec le reste du territoire.

Conditions préalables à la candidature

- Avoir eu un entretien relatif à la spécificité de ce poste avec l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription concernée.

Missions :

La gestion de ces écoles implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel.

Ces missions communes à l'ensemble des directeurs sont fixées et déclinée dans la circulaire n° 2014-163 du 01-12-2014 parue au B.O. spécial n°7 du 11 décembre 2014. Cette circulaire peut être consultée à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.htm?cid_bo=84362

Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le(la) directeur(trice) exerce ses responsabilités et ses compétences selon les objectifs inscrits dans le projet d'école et le projet de réseau.

Les objectifs sont d'améliorer le climat scolaire, de faciliter la réussite de chacun, de renforcer la stabilité des équipes et de favoriser l'égalité des chances.

Travailler en REP nécessite de s'inscrire dans une démarche d'innovation.

Compétences et qualités requises

Cette mission requiert un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe.

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence et de réussite, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée.

Le(la) candidat(e) devra :

- Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire.
- Articuler sa mission en lien avec le coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire.
- Posséder des solides aptitudes à la coordination du travail en équipe.
- Savoir impulser, coordonner, être force de proposition, élaborer des outils d'école.
- Savoir faire respecter le cadre pour un bon fonctionnement d'école (horaires, surveillance, cadre réglementaire).
- Valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves.
- Maîtriser les outils informatiques et numériques.
- Avoir des qualités d'expression lui permettant, en autres, d'expliquer clairement et simplement aux parents d'élèves et aux partenaires les actions engagées par l'équipe éducative.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être inscrit(e) sur la liste d'aptitude des directeurs de deux classes et plus.
- Disposer d'une bonne connaissance de la fiche de poste « directeur(trice) d'école en REP », des textes fondateurs et institutionnels récents sur l'Education prioritaire.

Poste vacant à :
-1 POSTE à l'EMPU Le Tennis au Creusot
-1 POSTE à l'EEPU Jacques Prévert à Montceau- les-Mines

FICHE DE POSTE n° 17 - PAP

DIRECTION A DECHARGE TOTALE

Missions :

Les missions du (de la) directeur(trice) d'école sont définies par le décret n°89-122 du 24 février 1989, version consolidée au 15 septembre 2002, qui définit les rôles pédagogiques, administratif et relationnel du directeur d'école.

La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique, pour le directeur disposant d'une décharge totale, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.

Fonctions :

Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :

- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique.
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école.
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège.
- Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues.
- Etre l'interlocuteur(trice) des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
- Etre le(la) garant(e) d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

Compétences :

- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires.
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes.
- Maîtriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école.
- Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.

Il(elle) peut être sollicité(e) par l'IEN de sa circonscription pour participer à différentes instances ou commissions pour lesquelles ses compétences seraient sollicitées.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être inscrit(e) sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf. décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié).

Adresser un courrier de motivation au DASEN, accompagné d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique.

Postes vacants à :

FICHE DE POSTE n°18 - PAP

DIRECTION D'ECOLE ACCUEILLANT UN DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT BILINGUE EN IMMERSION

L'école bilingue a pour objet de renforcer les compétences en langue vivante étrangère (anglais) des élèves par la mise en place d'un enseignement bilingue à parité horaire du CP au CM2, voire dès le cycle 1.

Le (la) directeur(trice) d'école bilingue est pleinement acteur et porteur du projet. Il (elle) le promeut en avant en valorisant les atouts et participe à la réflexion pour en assurer le suivi, le développement et l'amélioration.

Missions :

Le (la) directeur(trice) d'école bilingue devra :

- Organiser les conditions de mise en œuvre du projet dans le respect de la réglementation ;
- Communiquer les objectifs, l'organisation de l'école et des enseignements auprès des familles et de la municipalité ;
- Communiquer régulièrement au sujet de l'évolution du projet ;
- Rassurer et convaincre les différents partenaires (familles, municipalité, enseignants…) ;
- Travailler en concertation avec l'ensemble des enseignants de l'école ;
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école par la mise en place d'un partenariat avec une école / classe étrangère ;
- Participer aux formations et réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif d'école bilingue ;
- Impulser l'élaboration, le suivi du projet et veiller à la mise en place des actions prévues ;
- Travailler avec le collège et le lycée de secteur au parcours de l'élève.

Connaissances et compétences attendues :

- Connaitre le fonctionnement d'une école bilingue et les enjeux de l'enseignement bilingue ;
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires ;
- Coordonner le travail d'équipe (enseignants, assistant de langue, …) ;
- Initier des projets ;
- Maitriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques dans le cadre des différentes missions de direction.

Il (elle) peut être sollicité(e) par l'IEN de sa circonscription pour participer à différentes instances ou commissions pour lesquelles ses compétences seraient sollicitées.

Profil :

- Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission.
- Bonne capacité de travail avec ses pairs, les équipes de formateurs, l'équipe de circonscription.
- Engagement fort dans le projet.
- Appétence pour l'ouverture à l'international.

Postes vacants à :

FICHE DE POSTE n° 19 - PAP

REFERENT(E) DEPARTEMENTAL(E) DIRECTEUR OU DIRECTRICE D'ECOLE AUPRES DE L'ADJOINTE AU DASEN.

Le poste de référent départemental est implanté administrativement à la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de Saône et Loire.

Le(la) référent(e) est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré dont il(elle) est un collaborateur(trice) direct(e).

Il (elle) participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs du département dans l'exercice de leurs missions (vie de l'école, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, formation continue, etc.).

Missions :

- Assurer le lien avec les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions et l'Adjointe au Directeur académique des services de l'Education nationale en charge du premier degré, en recueillant toutes les informations pouvant être utiles au fonctionnement des écoles.
- Apporter, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré, son appui aux écoles dans les domaines recouvrant plus particulièrement le bien-être au travail, la relation aux familles, le partenariat avec les mairies, la lutte contre l'absentéisme, la gestion des comportements perturbants, la promotion des valeurs de la République, l'égalité fille-garçon…
    - ✓ en suivant ou en mettant en place des actions qui pourraient localement s'avérer nécessaires dans ces domaines, appelant parfois la construction de partenariats,
    - ✓ en suivant l'absentéisme et les actions visant à renforcer les compétences scolaires des élèves,
    - ✓ en accompagnant les écoles dans la gestion des publics scolaires difficiles en lien avec la commission départementale de lutte contre les violences scolaires,
    - ✓ en veillant au suivi des signalements d'incidents et à la prise en charge adaptée des élèves au comportement perturbant,
    - ✓ en recueillant les obstacles au dialogue fluide avec les collectivités territoriales en particulier la commune tutélaire.

- Assurer des missions transversales ou thématiques à la demande de Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale, notamment contribuer à la formation des directeurs, aider à la mise en place d'actions à visés pédagogiques et/ou sociales (vacances apprenantes, petits déjeuners).

Connaissances et compétences attendues :

- Le (la) référent(e) doit être une directrice ou un directeur inscrit(e) sur la liste d'aptitude, expérimenté(e) disposant d'états de service reconnus pour leur excellence.
- Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité.
- Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.

Profil :

- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission.
- Bonne capacité de travail avec ses pairs, les équipes de formateurs.
- Le régime indemnitaire du poste est identique à celui perçu par le (la) directeur (trice) dans le poste occupé actuellement de directeur (trice).

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 20 - PAP

ENSEIGNANT(E) EN CLASSE A EFFECTIFS REDUITS EN EDUCATION PRIORITAIRE

Définition du poste

Enseignant(e) en GS, CP ou CE1 à effectifs réduits en Réseau d'éducation prioritaire (REP), poste à profil.

Missions :

- Assurer l'enseignement dans une classe à effectifs réduits, en appui sur une bonne connaissance du prescrit (programmes, repères annuels, guides) et de la recherche, avec une importance à accorder au développement des apprentissages fondamentaux dans les domaines concernés (français, mathématiques, enseignement moral et civique) mais également dans les autres domaines, en prenant en compte l'hétérogénéité de ce public situé en Réseau d'Education Prioritaire.
- Initier des modalités de travail innovantes (accueil en classe, usages du numérique, ateliers, projets pluridisciplinaires, co-enseignement et co-intervention avec d'autres enseignants, actions en direction des familles …) en cohérence avec l'élaboration de parcours personnalisés pour les élèves au regard de leurs capacités et de leurs besoins.
- Analyser et adapter sa pratique en prenant en considération :
  - ✓ L'observation et l'analyse des procédures, productions, évaluations des élèves pour identifier des besoins et mettre en place des réponses pédagogiques différenciées.
  - ✓ L'harmonisation avec les autres classes à effectif réduit de l'école.
  - ✓ La nécessaire liaison avec les classes en amont et aval pour une continuité optimale du parcours de l'élève.
  - ✓ Les éléments des formations départementales et de circonscription avec les apports de recherches en didactique et sciences cognitives, des apports de l'ASH, des présentations d'outils numériques.
  - ✓ Le travail avec les services concernés de la DSDEN et du rectorat.

Compétences :

- Connaître précisément les attendus pour ces niveaux de scolarité ; connaître les enjeux de l'Education Prioritaire ; avoir des notions de ce que recouvrent les notions d'enseignement explicite, de différenciation.
- S'impliquer dans une dynamique de développement professionnel en s'appuyant sur l'accompagnement des formateurs départementaux et de circonscription, sur des auto-formations.
- Etre capable d'intégrer sa pratique dans une nécessaire cohérence entre cycle 1 et cycle 2, entre les niveaux du cycle 2 ; avoir une bonne capacité de travail en équipe enseignante (au sein de l'école, du Réseau).
- Faire preuve d'une capacité d'engagement pour concourir à la réussite de cette mesure nationale.

Profil :

- Enseignant(e) du 1er degré.
- Expériences d'enseignement en Education prioritaire et/ou enseignement spécialisé appréciées.
- Exercice à temps partiel peu compatible avec le poste.

Postes vacants à :
-1 POSTE à l'EPPU Maurice Cortot à Chalon-sur-Saône

FICHE DE POSTE n° 21 - PEP

Enseignant Coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignants adaptés du second degré (CDOEASD) et coordonnateur de l'attribution du matériel pédagogique adapté (M.P.A.)

Cadre général de la fonction :

- L'enseignant sera placé sous l'autorité de l'Inspecteur ASH et de l'inspecteur en charge des enseignements adaptés;
- L'enseignant devra être mobile géographiquement au sein du département de la Saône et Loire ;
- Le poste est à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction ;
- La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Missions :

Missions de coordonnateur de la CDO :

- Aider les établissements scolaires, les équipes pédagogiques des écoles ou des collèges à constituer les dossiers de saisine ;
- Conseiller et informer les familles ;
- Travailler en liaison avec les organismes et les professionnels intervenant~~s~~ auprès des élèves ;
- Collaborer avec :
  - les services de la DSDEN,
  - les enseignants référents de secteur, chargés de la scolarisation des élèves handicapés,
  - la M.D.P.H. de Saône-et-Loire,
  - le Conseil Départemental,
- Planifier, organiser et préparer les réunions des sous-commissions et des commissions plénières ;
- Instruire les dossiers et les présenter en commission ;
- Éditer et notifier les avis de la commission, rédiger les procès-verbaux, établir les bilans ;
- Établir un bilan annuel d'activité de la CDOEASD ;
- Élaborer et tenir à jour des tableaux de bord des SEGPA et de l'EREA-LEA ;
- Assurer le suivi des effectifs dans les établissements et le suivi des élèves (réorientation, re-scolarisation après exclusion…) en liaison avec le service compétent de la DSDEN ;
- Gérer les flux d'élèves orientés vers les SEGPA et l'EREA-LEA, les changements d'affectation, les transferts, les prévisions d'affectifs, assurer un suivi de cohortes ;
- Participer aux actions de formation et d'information organisées par la circonscription M/A.71 ;
- Effectuer une veille pédagogique de l'actualité national**e**, académique et départementale de l'ASH, des premiers et second degrés ;
- Se doter d'outils numériques de gestion des données et les tenir à jour ;
- Construire et mettre à jour des documents d'aide à la constitution des dossiers de demande d'orientation (évaluation des compétences des élèves, documents nécessaires, échéancier, …)

Connaissances et compétences mobilisables :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif (1er et 2nd degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant ;
- Respecter un cahier des charges et les références déontologiques (devoir de confidentialité et de discrétion) ;
- Être capable de représenter l'institution en situation de réunion ;
- Être capable de développer des informations et des ressources en direction des familles et des partenaires ;
- Être capable de planifier son action ;
- Être capable de rigueur et d'organisation dans les actes administratifs, dans la mise en place d'outils de travail ;
- Maitriser les outils bureautiques et de communication ;
- Posséder des qualités relationnelles et de communication ;
- Être capable de tenir un rôle de médiateur, de régulateur.

Mission de coordonnateur du M.P.A. :

- Traiter les notifications qui proviennent de la MDPH, et qui concernent le matériel pédagogique adapté ;
- Faire remonter les besoins pour les commandes ;
- Conseiller et informer les familles ;
- Travailler en liaison avec les organismes et les professionnels intervenant auprès des élèves ;
- Collaborer avec les enseignants référents de secteur, chargés de la scolarisation des élèves handicapés, avec la MDPH 71 ;
- Collaborer avec l'ERUN ASH pour le choix du matériel et des applications ainsi que pour le travail avec les ergothérapeutes et la formation des enseignants et AESH.
- Se doter d'outils numériques de gestion des données et les tenir à jour (suivi des demandes, attribution de matériel, conventions, attestations d'assurance, …)
- Assurer le suivi des attributions : remise, retour pour panne ou nouvelle attribution…

Connaissances et compétences mobilisables :

- Disposer de connaissances en informatique
- Respecter un cahier des charges et les références déontologiques (confidentialité, discrétion)

Profil attendu :

- Le(la) candidat(e) doit être titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé) ;
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

Poste vacant à :
-1 POSTE à la DSDEN de Saône-et-Loire / Circonscription Maternelle et Adaptation et ASH

FICHE DE POSTE n° 22 - PAP

ENSEIGNANT(E) DU DISPOSITIF "PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES"

Le poste du dispositif plus de maîtres que de classes est implanté administrativement dans une école. L'enseignant(e) est placé(e) sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription.

Missions :

- Élaborer un projet pédagogique du dispositif avec l'équipe pédagogique et qui intègrera le projet d'école.
- Prendre en charge des élèves des classes de CP et CE1 en priorité pour un travail d'évaluation et de prévention de la difficulté scolaire.
- Assurer une mission d'enseignement auprès des élèves identifiés en liaison avec les activités proposées par l'équipe pédagogique.
- Etre membre à part entière de l'équipe pédagogique de l'école où est implanté le dispositif.
- Prévoir les modalités d'intervention, de concertation et de régulation nécessaire en relation avec les titulaires des classes.

Compétences :

- Travailler au sein d'une équipe.
- Faire preuve de flexibilité dans l'organisation de son travail : modalités d'interventions différentes (co-intervention-co-enseignement…), à différents niveaux de classe, dans différentes disciplines…
- Conserver une souplesse suffisante pour pouvoir s'adapter, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves.
- Identifier, analyser les besoins spécifiques des élèves et trouver des réponses adaptées.
- Avoir une expérience suffisante d'enseignement montrant une maîtrise des programmes et des enseignements des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, construction du nombre, résolution de problèmes…)
- Avoir une connaissance des textes en vigueur.
- Avoir des capacités d'organisation et d'initiative pédagogique.
- Volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1er degré.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 23 - PAP

ENSEIGNANTS REFERENTS

Conformément au décret 2005-1752 du 30 décembre 2005, l'enseignant(e) référent(e) est titulaire du CAPPEI depuis deux ans ou plus, ou de tout autre diplôme de l'enseignement spécialisé. Il (elle) assure le suivi des dossiers des élèves handicapés de son secteur d'intervention, défini annuellement par l'inspecteur d'académie. Il (elle) dépend de l'IEN ASH à qui il (elle) rend compte de son activité dans un rapport remis annuellement.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculés sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

Missions

- L'accueil et l'information des parents d'enfants handicapés. Il (elle) est le relais entre l'Éducation nationale, les familles et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Le conseil et l'information aux enseignants, directeurs d'école et chefs d'établissement sur les aides possibles à la scolarisation des élèves handicapés.
- L'organisation et l'animation des Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS).
- Le suivi de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation des élèves handicapés (PPS), projet élaboré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Etre personne-ressource auprès des enseignants (analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, inclusion des élèves handicapés aux activités des autres élèves).
- Coordonner le parcours scolaire des élèves en situation de handicap : relais pour les différents partenaires (parents, MDPH, enseignants, directions d'écoles, institutions et associations, AESH, services d'aides et de soins, services du Département).
- Participation, le cas échéant, aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH.
- Personne-ressource auprès des coordonnateurs et pilotes de PIAL pour la mise en œuvre des accompagnements des élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement par un(e) AESH.
- Contribuer, si besoin, au recrutement des AESH sur son secteur d'intervention.

Compétences attendues

- Connaissance des textes, des structures et des problématiques actuelles de l'école inclusive.
- Sens de l'organisation, maîtrise des outils bureautiques (tableur, traitement de texte, messagerie).
- Sens de l'écoute et capacité à travailler en équipe dans un contexte pluridisciplinaire.
- Discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille, obligation de secret professionnel partagé.
- Expérience pédagogique, capacité à conseiller.
- Connaissance du fonctionnement de la MDPH et des articulations avec l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves handicapés.
- Bonnes connaissances des différents types de handicap, connaissance des incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles.
- Bonne connaissance des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun.

L'obligation de présence des parents aux réunions d'équipe de suivi de la scolarité et celle des enseignants en dehors des horaires scolaires implique une grande souplesse dans l'emploi du temps (réunions fréquentes le midi et le soir).

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements. Les postes susceptibles d'être vacants le seront en fonction des opérations de carte scolaire. Une lettre de motivation sera adressée au DASEN (avec copie à l'IEN de circonscription du candidat) sous couvert de l'IEN ASH.
Les candidats seront ensuite convoqués devant une commission départementale de recrutement.

Profil :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible, exigé.
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.

Poste vacant rattaché à :
-1 POSTE à la circonscription Mâcon Sud

FICHE DE POSTE n° 24 - PEP

ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) SERVICES D'ASSISTANCE PEDAGOGIQUE A DOMICILE (SAPAD)

Le Service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) vient en aide aux élèves momentanément éloignés de leur établissement scolaire à la suite d'une maladie ou d'un accident. Chaque projet individualisé tend à répondre à deux objectifs :

- Permettre à l'élève de poursuivre les apprentissages fondamentaux sous forme de scolarisation partielle, à domicile.
- Maintenir le lien pédagogique et social avec son établissement scolaire de référence et favoriser le retour en classe.

Par convention et délégation de mission, l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale confie aux PEP71 la gestion du SAPAD.

Définition du poste :

Poste ouvert par voie de mise à disposition auprès de l'association PEP71. L'enseignant(e) du 1er degré :

- Est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la maternelle et de l'adaptation, sous l'autorité fonctionnelle du président des PEP 71 et sous la responsabilité du directeur général de l'association des PEP 71.
- Assure le fonctionnement, la gestion du SAPAD de Saône et Loire dans le cadre conventionnel existant et en collaboration avec les services de la DSDEN71 et de l'Académie de Dijon, le ministère de l'Agriculture, ainsi que l'ensemble des partenaires suivants (Département, Conseil Régional, Université de Bourgogne, MAE et MAIF).
- Informe les chefs d'établissement, les enseignants, les familles, les médecins scolaires, les différents partenaires, des missions et des services rendus par le SAPAD et participe aux actions de formation éducative autant que de besoin.

Conditions préalables à la candidature :

- Etre titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Conditions d'exercice et rémunération :

- Lieu de travail : siège de l'association au 18, rue du Colonel Denfert à Chalon-sur-Saône.
- Véhicule fourni pour les déplacements entrant dans la mission.
- Traitement de fonctionnaire selon statut et condition de mise à disposition.
- Horaires de travail hebdomadaire permettant l'ouverture du service du lundi 9 heures au vendredi 17 heures, sur la base de 35 heures.
- Souplesse nécessaire des horaires.

Missions :

- <u>Educatives</u>

- Collecter les demandes arrivant par différents canaux (médecin scolaire, hôpitaux, familles, établissements scolaires).
- Coordonner l'élaboration d'un projet individualisé : prise de contact familles, établissement ; aide à la constitution d'une équipe pédagogique.
- Animer le réseau des partenaires (constitution, animation, participation aux comités de suivi pilotés par la DSDEN 71).

- <u>Administratives</u>

- Gestion des appels entrants, recueil des informations nécessaires à l'instruction des dossiers.
- Création, édition et envoi des documents administratifs nécessaires à l'instruction du dossier : projet d'aide individualisé ou avenant, courriers familles, demandes d'intervention…
- Saisie informatique des HSE et déplacements effectués par les intervenants.
- Mise à jour des tableaux de bord mis en place.
- Rédaction de bilans annuels pour les partenaires, notamment ceux permettant de rendre compte de l'utilisation des dotations d'HSE.

Compétences et connaissances attendues :

- Etre en capacité d'analyser les besoins d'un public déterminé.
- Savoir élaborer, écrire, gérer et co-évaluer un projet.
- Mobiliser des partenaires sur un projet (partenaires éducatifs, institutionnels, financeurs).
- Maîtriser les outils informatiques (suite bureautique *a minima*, utilisation internet).
- Connaître les différents publics accueillis et notamment disposer de notions relatives :
  - ✓ A la psychologie de l'enfant et de l'adolescent.
  - ✓ Au système éducatif et aux textes régissant la scolarisation des enfants malades (circulaire n°98-151 du 17 juillet 1998).

Qualités attendues :

- Disponibilité, écoute, adaptation et souplesse.
- Rigueur dans l'organisation.

- Aptitude à la communication et à la négociation avec les partenaires (enseignants, médecins, parents, instances représentatives des différents ministères, mutuelles…).
- Inventivité et créativité.
- Démarche d'information et de formation.
- Diplomatie et discrétion.
- Capacité à rendre compte de son activité à sa hiérarchie d'une part, et à l'organisme gestionnaire d'autre part.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 25 - PAP

ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) EN ULIS - TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES (TFC)
EN COLLEGE ET LYCEE PROFESSIONNEL

Le poste d'enseignant-coordonnateur du dispositif ULIS est implanté administrativement au sein d'un collège ou d'un lycée professionnel. L'enseignant(e) est sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap de la Saône et Loire (IEN ASH).
L'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collège ou lycée professionnel scolarise des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives.
Son organisation est fondée sur une alternance modulée de regroupements pédagogiques au sein du dispositif, d'inclusions dans une classe de référence, et de découverte du milieu professionnel.
En lycée professionnel, l'ULIS a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations dispensées dans l'établissement de rattachement, ou dans un réseau d'établissements.

Il convient de souligner qu'il peut être proposé à l'enseignant(e) affecté(e) sur ce type de poste d'assurer, seul(e) ou en binôme, la coordination d'un PIAL (cf fiche de poste).

Missions :

Coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :

- Concevoir un projet pour le dispositif permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation (PPS) avec le projet de l'établissement.
- Construire une organisation pédagogique du dispositif en lien avec les besoins spécifiques des élèves accueillis.
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation effective des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles, et sportives de l'établissement.
- Organiser le travail des élèves en fonction des indications portées dans leur PPS, en lien avec le projet construit en Equipe de suivi de la scolarisation (ESS).
- Organiser le travail de l'AESH collectif au sein du dispositif et dans le cadre des inclusions.
- Contribuer à la construction du projet d'orientation et à l'accès aux dispositifs de droit commun dans le cadre d'un parcours professionnel.
- Travailler en coopération avec les différents partenaires.

L'enseignement aux élèves :

- Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence.
- Organiser le parcours scolaire de chaque élève, formalisé dans un Projet individualisé (PI), en fonction de ses besoins spécifiques.
- Envisager les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de ce PI, les transmettre aux professeurs des classes de référence.
- Elaborer avec les autres professeurs les modalités d'évaluation de chaque élève.

Le conseil à la communauté éducative :

- Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative.
- Apporter son appui pour l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves ne relevant pas nécessairement du dispositif.
- Conseiller pour promouvoir la réussite des parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En lycée professionnel :

- Mettre en œuvre des actions contribuant à la construction de compétences relatives à la vie sociale et professionnelle.
- Accompagner les élèves dans une formation qualifiante ou diplômante, ou vers l'acquisition d'attestations de compétences professionnelles.
- Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires.

Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers, et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.

- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves accueillis.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant.
- Disposer de bonnes capacités relationnelles, favorisant le travail en équipe et en partenariat.
- Disposer d'une bonne maîtrise des outils numériques.
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.
- En lycée professionnel, avoir une connaissance des parcours de formation et de qualifications professionnelles.

Profil :
Le(la) candidat(e) doit être :

- Titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (**CAPPEI**) ou de tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements.
Une lettre de motivation sera adressée à l'Inspecteur d'Académie
Les candidats seront ensuite convoqués devant une Commission départementale de recrutement.

Postes vacants à :
-1 POSTE au collège du Vallon à Autun
-1 POSTE au collège Centre du Creusot
-1 POSTE au collège St Exupéry à Mâcon
-1 POSTE au collège Pasteur à St Rémy

FICHE DE POSTE n° 26 - PAP

ENSEIGNANT(E) SESSAD TSA

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) répond aux besoins des enfants accueillis et de leur famille en garantissant un accompagnement individualisé et adapté. Conformément aux orientations du projet de service et dans le cadre de ses spécificités professionnelles, l'enseignant(e) assure la mise en œuvre de la composante pédagogique du Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI).

Définition du poste :

Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire d'un CAPPEI ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé. Un parcours d'approfondissement dans le domaine des TSA est fortement recommandé.

Poste placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la scolarisation des élèves handicapés, et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD.

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, l'enseignant(e) contribue au maintien de l'élève en milieu scolaire grâce à une démarche pédagogique individualisée favorisant les apprentissages et permettant l'étayage de son statut d'élève.

Missions :

L'enseignant(e) de SESSAD TSA fait preuve d'une grande adaptabilité aux démarches des enseignants de la classe, notamment dans la nature des actions menées et le cadre dans lequel elles se déroulent.
Une place particulière est notamment accordée à l'acquisition de méthodes de travail dans un contexte de mise en confiance et de valorisation des réalisations.
Les apprentissages cognitifs sont développés à partir d'une évaluation diagnostique des acquisitions et des besoins de chaque élève accompagné par le SESSAD.
Les interventions peuvent prendre des formes variées :

- Au sein même de l'école ou de la classe de l'élève, dans le cadre d'un projet établi en partenariat avec l'enseignant ;
- Dans les locaux du service, en relation duelle ou dans le cadre d'un groupe d'élèves en co-animation avec un autre professionnel du SESSAD, (éducateur(trice), rééducateur(trice), psychologue) lorsque les objectifs de l'accompagnement le justifient.

Dans tous les cas, un projet pédagogique individualisé comportant une démarche d'évaluation est mis en place en concertation avec l'enseignant de l'élève.
L'enseignant(e) du SESSAD rédige un compte-rendu des séances qu'il conduit pour chacun des élèves accompagnés et élabore un document de synthèse destiné au dossier de l'élève.

L'enseignant(e) du SESSAD exerce en lien étroit avec l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du service et veille à une bonne circulation de l'information en utilisant les supports appropriés.
Il(elle) participe aux réunions de fonctionnement du SESSAD et à toute réunion concernant son implication dans les projets des jeunes accompagnés.

Profil :

- Etre titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- Avoir de bonnes connaissances du public porteur de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS), ABA, TEACCH, ….
- Permis B exigé.
- Bonne capacité de travail en équipe.

Postes vacants à :
-1 POSTE au SESSAD des PEP de Saint-Rémy

FICHE DE POSTE n° 27 - PAP

ENSEIGNANT(E) D'UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

Profil des élèves susceptibles d'être pris en charge :

Elèves allophones nouvellement arrivés en France, donc de langue maternelle étrangère, qui sont dans leur première année de scolarisation en France. Ces élèves ont parfois un parcours scolaire antérieur, mais ils peuvent également être peu ou non scolarisés antérieurement (NSA).

Définition du poste :

Le poste correspond à une fonction exceptionnelle de scolarisation de ces élèves, complémentaire des parents (premiers responsables de l'éducation globale de l'enfant) et complémentaire du(de la) maître(sse) de la classe ou de l'équipe enseignante (responsable des apprentissages scolaires de l'élève).

L'enseignant(e) d'UPE2A est placé(e) sous la responsabilité directe de l'IEN de circonscription.

Missions :

- Procéder à l'évaluation de positionnement des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).
- Organiser, en qualité de référent(e) pédagogique, sous l'autorité de l'IEN et en concertation avec le directeur(trice), l'inclusion scolaire des EANA en élaborant un projet individuel.
- Prendre en charge des élèves allophones, parfois peu ou pas scolarisés antérieurement.
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé du parcours scolaire de l'élève.
- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation.
- Intervenir en terme de conseils et de personne-ressource auprès des enseignants du 1er degré scolarisant des EANA.

L'enseignant(e) interviendra de façon :

- Directe auprès des enfants dans le cadre de séances pédagogiques hors classe, de type UPE2A ouverte (petits groupes de 2 à 7 élèves) ou dans la classe en partenariat avec le maître (si un seul élève concerné dans l'école ou suivant les besoins évalués des élèves) ;
- Indirecte, en tant que personne ressource, pour accompagner les équipes d'enseignants dans l'accueil d'élèves nouvellement arrivés en France et pour informer les parents des enjeux et des modalités de prise en charge de leur enfant à l'école.

L'enseignant(e) interviendra auprès de chaque groupe sur un temps fixé, en fonction du degré de difficulté rencontrée par l'élève dans le domaine de l'apprentissage de la langue française.

Il(elle) devra :

- Effectuer un bilan de compétences linguistiques de chaque élève.
- Planifier une mise à niveau linguistique.
- Elaborer un programme personnalisé d'aide avec l'enseignant(e) de la classe.

Connaissances et capacités attendues :

- Connaissances spécifiques sur ce public scolaire.
- Expérience pédagogique solide en classe ordinaire, éventuellement dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire.
- Capacités organisationnelles et d'adaptation.
- Capacités à travailler avec des partenaires.
- Connaissances souhaitées en FLE (Français Langue Etrangère) et FLS (français langue seconde).
- Disponibilité.

Profil :

- Être titulaire de la certification complémentaire en français langue seconde, ou s'engager à présenter la certification complémentaire en français langue seconde à la session 2021.
- Savoir travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants, personnels éducatifs, ...).
- Avoir des compétences d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité.

Postes vacants à :
-1 POSTE à l'EEPU Anne Frank à Chalon-sur-Saône
-1 POSTE à l'EEPU St Exupéry à Chalon-sur-Saône

FICHE DE POSTE n° 28 - PAP

ENSEIGNANT(E) EN DISPOSITIF CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)

Références :

- Arrêté du 22/6/2006 paru au BO n°30 du 27/7/2006.
- Circulaire n°2007- 020 du 18 janvier 2007.

Les CHAM ont pour vocation d'offrir à l'ensemble des élèves du CE1 au CM2 motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans le domaine de la musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et la construction d'une culture artistique ouverte sur le monde.

Définition du poste :

Le poste d'enseignant(e) est implanté à l'école Vivant Denon de Chalon comme adjoint élémentaire. Les élèves qui suivent le parcours CHAM sont répartis sur l'ensemble des classes de l'école, et sont regroupés lors des activités musicales spécifiques avec le conservatoire.

L'enseignant(e) travaille en concertation avec les autres professeurs de l'école, les professeurs spécialisés du conservatoire du Grand Chalon et la conseillère pédagogique en Education Musicale du secteur, à la structuration et l'évaluation du projet annuel inscrit dans les programmes des CHAM.

Son action s'inscrit dans le dispositif actuellement en place à l'école. Elle vise essentiellement à :

- Elargir les possibilités d'expression et de communication.
- Affiner les capacités auditives et analytiques.
- Construire une culture artistique ouverte sur le monde.
- Développer le sens critique et esthétique.

Missions :

- Organiser les horaires de la classe aménagée au regard des contraintes musicales
- Favoriser la liaison école - conservatoire
- Participer au recrutement des élèves et au suivi de la classe
- Accompagner les élèves au conservatoire et y organiser des activités pédagogiques
- Contribuer à la culture musicale en lien avec le projet du conservatoire

Compétences requises :

1 - Relationnelles :

- Savoir travailler en équipe, et notamment avec les professeurs du conservatoire

2 - Pédagogiques :

- Savoir articuler le projet spécifique de la classe avec le projet d'école
- Savoir articuler les compétences du socle commun avec le projet musical du conservatoire

Profil attendu :

- Avoir des appétences pour la musique et le chant (sans être nécessairement musicien(ne)
- Savoir travailler en équipe
- Savoir développer un projet de classe incluant contraintes musicales et ouverture culturelle.

Poste vacant à :
-2 POSTES à l'EEPU Vivant Denon à Chalon-sur-Saône

FICHE DE POSTE n°28 bis – PAP

ENSEIGNANT(E) EN DISPOSITIF CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE A DOMINANTE VOCALE (CHAMV)

Références :

- Arrêté du 22/6/2006 paru au BO n°30 du 27/7/2006.
- Circulaire n°2007- 020 du 18 janvier 2007.

Les CHAM ont pour vocation d'offrir à l'ensemble des élèves du CE1 au CM2 motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans le domaine de la musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et la construction d'une culture artistique ouverte sur le monde.

Définition du poste :

Le poste d'enseignant(e) est implanté à l'école d'application de Mâcon comme adjoint élémentaire. Les élèves qui suivent le parcours CHAMV sont répartis sur l'ensemble des classes de CM1 et CM2 de l'école, et sont regroupés lors des activités musicales spécifiques avec le conservatoire.

L'enseignant(e) travaille en concertation avec les autres professeurs de l'école, les professeurs spécialisés du conservatoire de Mâconnais Beaujolais Agglomération et la conseillère pédagogique en Education Musicale du département, à la structuration et l'évaluation du projet annuel inscrit dans les programmes des CHAMV.

Son action s'inscrit dans le dispositif mis en place à l'école. Elle vise essentiellement à :

- Elargir les possibilités d'expression et de communication.
- Affiner les capacités auditives et analytiques.
- Construire une culture artistique ouverte sur le monde.
- Développer le sens critique et esthétique.

Missions :

- Organiser les horaires de la classe aménagée au regard des contraintes musicales
- Favoriser la liaison école - conservatoire
- Participer au recrutement des élèves et au suivi de la classe
- Accompagner les élèves au conservatoire et y organiser des activités pédagogiques
- Contribuer à la culture musicale en lien avec le projet du conservatoire
- Participer au développement et au suivi du projet de classe et du dispositif CHAMV
- Développer une articulation dynamique avec les classes CHAM du collège Pasteur

Compétences requises :

1 - Relationnelles :

- Savoir travailler en équipe, et notamment avec les professeurs du conservatoire

2 - Pédagogiques :

- Savoir articuler le projet spécifique de la classe avec le projet d'école
- Savoir articuler les compétences du socle commun avec le projet musical du conservatoire

Profil attendu :

- Avoir des appétences pour la musique et le chant (sans être nécessairement musicien(ne)
- Savoir travailler en équipe
- Savoir développer un projet de classe incluant contraintes musicales et ouverture culturelle.

Poste vacant à :
-1 POSTE à l'école Annexe à Mâcon

FICHE DE POSTE n° 29 - PAP

ENSEIGNANT(E) EN DISPOSITIF A HORAIRES AMENAGES ARTS VISUELS (CHAAV)

Définition du poste :

Le poste d'enseignant(e) est implanté à l'école Jean Lurçat de Chalon-sur-Saône.

La CHAAV s'articule avec le Projet éducatif de territoire (PEDT) de Chalon-sur-Saône. Elle s'inscrit dans le projet d'école de l'école Jean Lurçat. Elle se déploie du niveau CP au niveau CM2. Elle s'appuie sur un partenariat avec les établissements liés au domaine de l'image du territoire chalonnais : musée Denon, musée Niepce, Cité du numérique, Institut Universitaire de Technologie.

La CHAAV a pour vocation d'offrir aux élèves intéressés par la photographie (aspects artistiques et techniques) la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans ce domaine, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et la construction d'une culture artistique ouverte sur le monde.

Missions :

- L'enseignant(e) travaille en concertation avec les intervenants des musées Niepce et Denon de Chalon sur Saône, les conseillers pédagogiques, de circonscription ou départementaux, et tous les partenaires éventuels, à la structuration, la conduite et l'évaluation du projet annuel.
- Son action vise essentiellement à :
  - ✓ Elargir les possibilités d'expression et de communication.
  - ✓ Affiner les capacités créatrices et analytiques.
  - ✓ Construire une culture artistique ouverte sur le monde.
  - ✓ Développer le sens critique et esthétique.
- L'enseignant(e) veille à assurer le transfert de compétences du socle commun entre la CHAAV à dominante photographie et les autres disciplines enseignées.

Compétences requises :

- Savoir travailler en équipe.
- Etre capable d'initier, de suivre et d'évaluer des projets.
- Disposer de bonnes connaissances artistiques et culturelles.

Profil attendu :

- Enseignante(e) du 1er degré.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec le poste.
- Motivation et engagement.
- Disponibilité.
- Appétences culturelles.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 30 - PAP

ENSEIGNANT(E) REFERENT(E) AUX USAGES DU NUMERIQUE - ERUN

L'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique, membre de l'équipe de circonscription, est un(e) enseignant(e) du premier degré possédant une expertise du numérique. Il(elle) exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription (IEN CCPD). Son action au niveau départemental est coordonnée par l'IEN en charge du numérique assisté de la conseillère pédagogique en charge du numérique. Il(elle) travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

L'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique assure ses missions dans le cadre de l'organisation académique, départementale et de circonscription.

Par ses compétences et ses missions, il(elle) contribue à renforcer, à l'école, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique.

Missions :

Les missions de l'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l'école. Elles s'articulent autour de trois axes principaux :

- L'accompagnement des enseignants, des équipes d'écoles et de circonscription.
- La contribution à la formation des enseignants.
- L'aide et le conseil pour le déploiement et les usages pédagogiques du numérique.

Compétences requises :

- Utilisation du numérique dans la pratique pédagogique de la classe.
- Sens de la communication et du travail d'équipe.
- Faire preuve d'une curiosité pour le numérique éducatif.
- Maîtrise des logiciels courants de bureautique et de création multimédia.
- Connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation.
- Compétences pédagogiques affirmées (CAFIPEMF souhaitable).

Profil :

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) apprécié.
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Postes vacants à :
-1 POSTE à la circonscription de Charolles

FICHE DE POSTE n° 31 - PEP

ENSEIGNANT(E) A L'EREA-LEA CLAUDE BROSSE DE CHARNAY-LES-MACON

Définition du poste :

Compte tenu des difficultés scolaires des élèves orientés en enseignement adapté, et des projets expérimentaux mis en œuvre au sein de l'établissement, la présence d'enseignants motivés disposant de connaissances précises du public spécifique des élèves d'EREA au comportement parfois difficile, s'avère indispensable.

Situation administrative :

- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Nomination à titre définitif si qualification requise.

Organisation du service :

- L'horaire hebdomadaire est de 21 heures auxquelles s'ajoutent deux heures de réunion de coordination et de synthèse obligatoires.
- Le(la) professeur(e) des écoles exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.

Missions :

- Enseignement auprès d'élèves en grande difficulté scolaire.
- Participation aux conseils de classe.
- Participation aux réunions hebdomadaires.
- Participation à la remise des bulletins.
- Participation aux réunions des parents.
- Participation au projet expérimental mené par l'ensemble de l'équipe enseignante.

L'ensemble du travail s'effectue en collaboration étroite avec les CPE.

Connaissances et compétences attendues :

Au-delà d'un savoir-faire incontestable d'enseignant, un savoir-être avec ces élèves est indispensable.

- Connaissance du public : élèves en difficultés d'apprentissages sévères et persistantes, pouvant présenter des troubles du comportement et de la conduite.
- Mise en œuvre de situations pédagogiques prenant en compte l'hétérogénéité des élèves et proposant les adaptations nécessaires à l'individualisation des parcours.
- Prise de distance et de recul dans les situations d'opposition, afin d'éviter les conflits.
- Travail en cohérence avec les équipes enseignantes et éducatives.
- Positionnement dans une écoute bienveillante en maintenant la fermeté nécessaire.

Profil :

- Enseignant(e) du 1er degré titulaire du CAPPEI ou de l'option F du CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé),
- Une expérience de formateur d'enseignants (PEMF) sera fortement appréciée.

Postes vacants à :

FICHE DE POSTE n° 32 - PAP

UNITE D'ENSEIGNEMENT AUTISME MATERNELLE

Préalable :
L'implantation d'une UE-TSA en maternelle relève d'un dispositif expérimental soumis à un cahier des charges national.

Définition du poste :
Se rapporter au B.O. N° 12 du 20 mars 2014 : Unités d'enseignement en maternelle (annexe 2) ainsi qu'au B.O. N° 17 du 24 avril 2014 (Mise en œuvre des plans régionaux d'action, de créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3° plan autisme).
Le dispositif est mis en place en direction des élèves d'âge préélémentaire présentant des troubles envahissants du développement, qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie, de capacités langagières et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement.
Les élèves accueillis en Unité d'Enseignement maternelle ont un profil qui ne leur permet pas de bénéficier d'une scolarisation en classe ordinaire, même avec un accompagnement individuel par un AESH.
Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école maternelle, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant. L'enseignant(e) est placé(e) sous la responsabilité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service médico-social.

Situation administrative :
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission.

Missions :
- Assurer la coordination pédagogique et le pilotage de l'Unité d'Enseignement.
- Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle dans laquelle est implantée l'Unité d'Enseignement.
- Participer aux réunions statutaires de l'école maternelle.
- Informer les enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves des modalités de fonctionnement et des ajustements de l'Unité d'Enseignement.
- Partager avec les professionnels de l'Établissement médico-social ou du service compétent, un langage et des outils de réflexion communs.
- Participer avec l'équipe de l'Établissement médico-social ou le service compétent, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels.
- Inscrire son action dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.
- Évaluer finement les compétences des élèves.
- Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie.
- Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille.

Connaissances et compétences attendues :
- Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique.
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle.
- Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève.
- Être capable de mettre en œuvre les adaptations pédagogiques adaptées et d'évaluer régulièrement les actions engagées.
- Être capable d'adaptation.
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence, et les gérer efficacement.
- Savoir conduire un entretien.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Maîtriser les programmes de l'école maternelle.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

Profil :
- Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire du CAPPEI (ou tout diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé).
- Avoir de bonnes connaissances du public porteur de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS), ABA, TEACCH, ….
- Bonne capacité de travail en équipe.

Poste vacant à :

POSTE A PROFIL 32 BIS – PAP

UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME (UEEA)

Définition du poste :
Se rapporter à l'instruction interministérielle DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des Unités d'enseignement élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme.
Le dispositif concerne des élèves d'âge de l'école élémentaire disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage, et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant.

Le dispositif est mis en place en direction des élèves d'âge élémentaire présentant des troubles envahissants du développement

Situation administrative
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission.
- Nomination à titre définitif (si qualification requise)

Missions :
Assurer la coordination pédagogique et le pilotage de l'unité d'enseignement au sein d'une école élémentaire
Mettre en oeuvre les temps d'enseignement dans le cadre d'un dispositif inclusif
Organiser en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire l'emploi du temps et assurer la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS.
Partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils de réflexion communs au service de la scolarisation des élèves.
- Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.
- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire, dès que possible.
- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.

Connaissances et compétences attendues :
- Disposer d'une bonne connaissance des Troubles du Spectre Autistique (TSA)
- Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés
- Garantir le respect de la mise en oeuvre des programmes d'enseignement et leur adaptation pédagogique en fonction des besoins identifiés
- Etre capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque enfant.
- Etre capable d'évaluer régulièrement les actions engagées
- Etre capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence, et les gérer efficacement
- Savoir conduire un entretien
- Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant
- Connaître les méthodes éducatives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la prise en charge de l'autisme à travers différentes méthodes
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages
- Maîtriser et mettre en œuvre les programmes de l'école maternelle et élémentaire
- S'engager à se former et se tenir informé des évolutions de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Profil :
- Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé)
- Bonnes connaissances du public porteur de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la HAS (TEACCH, ABA, …)
- Bonne capacité à travailler en équipe

Poste vacant à :
-1 POSTE à l'EEPU Ruisseau Mauguet à Saint Rémy

FICHE DE POSTE n° 33 - PAP

SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Le poste d'enseignant du dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est implanté administrativement dans une école maternelle ou primaire et est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription.
Le texte de référence est la circulaire ministérielle scolarisation des enfants de moins de trois ans B.O.E.N. du 15 janvier 2013.

Missions :

Accueillir et scolariser des tout-petits dans une classe spécifique, selon des modalités adaptées

- Construire un premier rapport à l'école maternelle.
- Élaborer avec les partenaires un emploi du temps et des contenus pédagogiques, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants.
- Prioriser la maîtrise de la langue, le langage, comme une compétence transversale.
- Travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1.
- Inscrire le projet d'accueil des tout-petits dans le projet d'école.

Développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance

- Collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (PMI, crèche, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants).
- Accueillir les familles.
- Établir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire.
- Développer une aide à la parentalité.

Compétences attendues :

- Motivation et disponibilité.
- Volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant.
- Capacité à se décentrer de sa pratique professionnelle habituelle.
- Capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe.
- Capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles dans leur diversité.
- Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local.
- Capacité à ajuster sa pratique professionnelle aux besoins spécifiques des très jeunes enfants.
- Connaissance du développement du jeune enfant, de ses besoins particuliers.
- Connaissance des programmes de l'école maternelle et des textes en vigueur.
- Expérience d'enseignement en école maternelle.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1er degré.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Postes vacants à :
-1 POSTE à l'EMPU René Monrose à Autun
-1 POSTE à l'EMPU Jean Lurçat à Chalon
-1 POSTE à l'EMPU Jean-Michel Folon à Montceau
-1 POSTE à l'EEPU Charles Perrault à Varennes le Grand

FICHE DE MISSION n° 34 - PAP

WEBMESTRE – GESTIONNAIRE DES SITES WEB INSTITUTIONNELS DE LA DSDEN DE SAONE-ET-LOIRE

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'IEN adjoint à l'IA-DASEN en charge du 1er degré, le(la) webmestre est responsable de la gestion des sites internet et de tous les aspects opérationnels en coordination avec les partenaires internes concernés : la direction des systèmes d'information, le département des ressources techniques.

Le(la) webmestre aura en charge le site de la DSDEN [http://www.ac-dijon.fr/dsden71/] , le site Espace Documentation 71 [http://espacedoc71.wp.ac-dijon.fr/] et la grappe de sites CIR pour le 1er degré, en particulier le site professionnel [https://circo71.cir.ac-dijon.fr/].

Le(la) webmestre actualise et fait évoluer les sites sur le plan des contenus, de l'arborescence des menus et, d'une manière générale, pour tout ce qui concerne l'ergonomie, la facilité de navigation et les ressources technologiques utilisées.

À ce titre, il(elle) est amené(e) à agir en fonction du recueil des besoins et des objectifs des utilisateurs, de l'équipe départementale Numérique Éducatif et de la direction de la DSDEN.

Valorisation de la politique éducative du département :

- Mettre à jour les contenus des sites : textes éditoriaux, documents à télécharger, liens, etc.
- Créer si besoin les documents numériques qui alimenteront les sites (audio, vidéo, photo).
- S'assurer de la validité et de la pertinence des contenus qu'il soumet pour approbation.

Maintien et suivi des outils de publication :

- Accompagner et aider les contributeurs (information, réglementation, normes).
- Veiller à une bonne ergonomie des sites en fonction des contraintes technologiques imposées et dans le respect des normes en vigueur.
- Être force de propositions sur les évolutions (fonctionnalités, ergonomie) auprès de l'Inspecteur d'académie.
- Suivre et analyser les statistiques de visite et de fréquentation.
- Suivre les mises à jour logiciels.
- Réaliser en cas de besoin des enquêtes auprès des usagers.
- Gérer les relations avec les utilisateurs du site.
- Soumettre l'inventaire et la structuration des contenus au directeur de publication.
- S'assurer de la continuité de la communication : relais d'une autre personne avec les codes de connexion au site internet de la DSDEN pour les publications urgentes en cas d'absence.

Profil et compétences attendues :

- Bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques (suite LibreOffice).
- Connaissance de l'architecture Web et internet (serveurs, nom de domaine, certificats, etc.) et du monde du libre.
- Connaissance de la réglementation des services et sites Web (RGS, CNIL, RGI, RGPD, etc.).
- Connaissance des outils de gestions de contenus (CMS) tels que Wordpress et Tandem.
- Maîtrise des compétences rédactionnelles avérée.
- Bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble.

Qualités personnelles :

- Loyauté institutionnelle et sens de la discrétion.
- Capacité d'adaptation, diplomatie.
- Rigueur, sens de l'organisation et autonomie.

Poste vacant à :

-1 POSTE à la DSDEN de Saône-et-Loire

FICHE DE MISSION n° 34 bis - PAP

CHARGE(E) DE LA COMMUNICATION ET DE LA VALORISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de Madame la Secrétaire générale, le(la) chargé(e) de communication est responsable de la présence de la DSDEN sur les réseaux sociaux et de tous les aspects opérationnels en coordination avec les partenaires internes concernés : la direction des systèmes d'information, les services de communication.

Son champ d'action touche également à la fois la communication interne en direction des professionnels de l'Éducation nationale et la communication externe vers la presse, le grand public et les partenaires institutionnels.

Un temps d'immersion sera prévu auprès du service communication du rectorat. Référent(e) au pôle de communication académique et membre du cabinet du Dasen, le(la) chargé(e) de communication participe également au réseau des chargés de communication de l'État, coordonné par la Préfecture (1 réunion par trimestre).

Valorisation de la politique éducative du département :

- Rédiger les articles, les brèves, les communiqués de presse et les publier (sites internet et Twitter).
- Répondre aux sollicitations académiques.
- Organiser les conférences de presse et élaborer les dossiers de presse.
- Rédiger les invitations de presse.
- Gérer les demandes de la presse : suivi, traitement et diffusion des informations.
- Préparer et commander les cartes de visite de la direction et des IEN.
- Demander des cartes de vœux pour les membres de la direction.
- Réaliser des cartouches de signature électronique pour la direction, les chefs de division.
- Aider les chefs d'établissement et les IEN pour la gestion des situations sensibles au niveau de la presse.
- Appliquer et participer à la définition de la charte éditoriale et graphique des sites.
- Préparer le rapport des activités des services de l'Etat.

Maintien et suivi des outils de publication :

- Suivre les flux d'actualités et effectuer une veille informationnelle sur Twitter.
- Être force de propositions sur les évolutions (fonctionnalités, ergonomie) des outils de communication auprès de l'Inspecteur d'académie.
- Gérer la communication sur les réseaux sociaux.
- S'assurer de la continuité de la communication : relais d'une autre personne avec les codes de connexion au site internet de la DSDEN pour les publications urgentes en cas d'absence.

Profil et compétences attendues :

- Bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques (suite LibreOffice).
- Connaissance des réseaux de presse régional, départemental et local.
- Connaissance des outils de gestions de contenus (CMS) tels que Wordpress et Tandem.
- Maîtrise des compétences rédactionnelles avérée.
- Bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble.

Qualités personnelles :

- Loyauté institutionnelle et sens de la discrétion.
- Sens de la communication (esprit de synthèse, aisance relationnelle).
- Capacité d'adaptation, diplomatie.
- Rigueur, sens de l'organisation et autonomie.
- Capacité attestée au travail en équipe et en transversal, en particulier au titre du cabinet du Dasen.
- Disponibilité notamment en soirée après les CDEN, l'amplitude horaire quotidienne peut être variable, en fonction des contraintes calendaires de la direction.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 35 – PAP

CHARGE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES (50%) ET CHARGE DE MISSION DE LA SCOLARITE DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV) (50%)

Le poste de chargé de lutte contre les violences scolaires et de chargé de mission de la scolarité des Enfants issus de familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) est implanté administrativement à la DSDEN.

Il est placé sous l'autorité de Madame la secrétaire générale et de l'A-DASEN.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuels, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Missions de chargé(e) de lutte contre les violences scolaires :

- Etablir un état des lieux des faits de violence et de harcèlement pour le premier et le second degré et proposer un diagnostic.
- Prendre contact avec les acteurs institutionnels internes et partenaires.
- Assurer le suivi des faits de violence et de harcèlement.
- Assurer le suivi des victimes.
- Accompagner les situations de crise.
- Assurer le suivi des élèves sanctionnés.
- Développer des mesures de justice scolaire
- Engager un travail sur la mise en œuvre du protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents.
- Animer et diffuser une culture « prévention des violences »
- Rédiger une synthèse mensuelle.

Missions de chargé(e) de la scolarité « des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) :

- Il fait partie de l'équipe du CASNAV.
- Il assure la liaison avec les différents services de l'état, les associations, l'ensemble des partenaires concernés.
- Il collabore avec les IEN chargés de circonscription du 1er degré et les chefs d'établissements pour faciliter la scolarisation effective des EFIV et coordonner les actions pédagogiques visant la réussite de cette scolarisation.
- Il évalue des acquis des enfants issus de familles itinérantes et voyageurs au regard du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Il est en relation avec les familles afin de construire un parcours de scolarisation.
- Il est en relation avec les homologues des autres départements.
- Il représente l'éducation nationale dans le suivi du volet scolarité du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et assure le lien avec les personnels des aires d'accueil.
- Il est en lien avec les personnels des aires d'accueil.
- Il organise les réseaux d'écoles et d'établissement de référence.
- Il collabore (interface et circulation de l'information) avec les services académiques et les municipalités afin de fluidifier et accélérer l'accueil et l'inscription des EFIV.
- Il met en place une action concertée avec les communes afin de favoriser l'identification rapide des enfants, soumis à l'obligation d'instruction, qui ne sont pas scolarisés.

Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif (1er et 2nd degrés) et du champ de l'enseignement spécialisé.
- Disposer d'une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.
- Maîtriser l'environnement numérique.
- Capacité à travailler en équipe.
- Disposer de qualités relationnelles propres à la mise en place d'une communication efficace.
- Respecter le devoir de réserve, la discrétion et la confidentialité nécessaires à l'exercice de la fonction.
- Être capable de représenter l'institution en situation de réunion.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1er degré.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

Poste vacant à :
-1 POSTE – DSDEN DE SAONE-ET-LOIRE

FICHE DE POSTE n° 36 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DEPARTEMENTAL DE POLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE (PIAL)

Le poste de coordonnateur départemental PIAL est implanté administrativement à la DSDEN.
Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et sous l'autorité de Madame la secrétaire générale de Saône et Loire.
La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Missions de coordonnateur départemental PIAL

- Etre l'interlocuteur et le partenaire des acteurs des PIAL (pilotes, co-pilotes, coordonnateurs PIAL, ERSH)
- Venir en appui aux acteurs des PIAL lors de situations de *crise en lien avec le ou la correspondante de la cellule d'écoute*
- Participer à l'évaluation des besoins en accompagnement et l'adéquation des moyens implantés dans les PIAL (conception d'outils, consultation des avis…)
    - Développement et mise à jour du tableau SEI → entrer les nouvelles notifications ainsi que les renouvellement et arrêts des accompagnements, mouvements des élèves
    - Développement, mise à jour et maintenance des 36 tableaux interface SEI PIAL en ligne
    - Collecte et organisation des données afin de faciliter le pilotage départemental des PIAL
    - Collecte et organisation des données pour le SIG-AESH (localisation des AESH dans les écoles et établissements)
    - Collecte et organisation des données afin de répondre aux enquêtes académiques

- Suivi des moyens en AESH en lien avec la DOS, le SIG-AESH et le lycée mutualisateur Niepce Balleure
    - Développement et mise à jour des tableaux de suivi des moyens → nouveaux recrutements d'AESH, départs d'AESH (retraite, démission, licenciement), absences longues (congés maternités, parentaux, grave maladie, ASA, mise en disponibilité)
    - Point hebdomadaire du suivi des moyens avec le SIG-AESH
    - Suivi des absences longues en lien avec le SIG-AESH et Niepce

- Participer aux recrutements des AESH en lien avec le SIG-AESH (campagne de pré-recrutement et sélection des dossiers)
- Participer, sous l'autorité de l'IEN Maternelle-Adaptation, à l'animation du réseau des PIAL du département.
- Participer aux regroupements et formations animés par l'IEN M/A
- Contribuer à développer une réelle culture de l'inclusion au sein des PIAL

Compétences et qualités requises :

- Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif (1er et 2nd degrés) et du champ de l'enseignement spécialisé.
- Disposer d'une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.
- Respecter le devoir de réserve, la discrétion et la confidentialité nécessaires à l'exercice de la fonction.
- Être capable de représenter l'institution en situation de réunion.
- Avoir d'excellentes compétences relationnelles (accueil, écoute, dialogue, empathie).
- Savoir travailler en équipe et en partenariat.
- Faire preuve de grandes capacités organisationnelles et administratives.
- Disposer de compétences rédactionnelles et d'animation de réunions.
- Avoir un esprit d'initiative et d'analyse.
- Avoir des compétences d'organisation de formation.
- Posséder une bonne maitrise des outils bureautiques et de l'usage du numérique.
- Faire preuve de disponibilité et d'engagement

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1er degré titulaire
- La détention du CAPA-SH ou 2CA-SH (option F) ou CAPPEI, sans être obligatoire, serait appréciée.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n° 37 – PAP

ENSEIGNANT(E) EN ULIS TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

Enseignant coordonnateur d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) école : accueil d'élèves avec troubles du spectre autistique (TSA).

Définition du poste :

Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire d'un CAPPEI ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé. Un parcours d'approfondissement dans le domaine des TSA est fortement recommandé.

Missions :

- Mettre en place des parcours de scolarisation individualisés sans rupture.
- Mettre en œuvre un enseignement adapté et des actions de remédiation pédagogique.
- Diversifier les modalités d'inclusion pour répondre de manière souple aux besoins des élèves.
- Organiser les temps de scolarisation dans les classes de référence.
- Assurer la cohérence des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).
- Permettre le maintien et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale. Participation à l'élaboration du projet de l'ULIS.
- Organiser la mission des AESH intervenant auprès des élèves de l'ULIS.
- Coordonner l'intervention des services de soins pendant le temps scolaire.

Compétences :

- Bonnes connaissances des spécificités des Troubles du Spectre Autistique (TSA)
- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle.
- Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante dans le cadre des projets individualisés de chaque élève de l'ULIS.
- Capacité à identifier les besoins et potentialités des élèves pour favoriser leur orientation.
- Capacité à mettre en œuvre un enseignement adapté et des aides pédagogiques.
- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées.

Profil :

- Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé)
- Bonnes connaissances du public porteur de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la HAS (TEACCH, ABA, …)
- Bonne capacité à travailler en équipe

Postes vacants à :

FICHE DE POSTE n° 38 – PAP

ENSEIGNANT(E) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT BILINGUE EN IMMERSION

Définition du poste :

L'école immersive a pour objet de renforcer les compétences en langue vivante étrangère (anglais) des élèves par la mise en place d'un enseignement bilingue à parité horaire du CP au CM2, voire dès le cycle 1.

L'enseignant(e) recruté(e) dans le cadre de l'école immersive assure l'enseignement en anglais de disciplines non linguistiques (DNL). Il travaille en collaboration avec les enseignants de l'école et prend en charge des temps d'enseignement en anglais dans une ou plusieurs autres classes.

La quotité d'enseignement en anglais peut atteindre 100%, sur deux ou plusieurs classes.

L'enseignant(e) est placé(e) sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et travaille aussi en collaboration avec l'IEN chargé de la mission départementale LVE ainsi que du CPD-LVE.

Missions :

L'enseignant(e) devra :

- assurer l'enseignement de l'anglais dans sa classe et dans une ou plusieurs autres classes ciblées ;
- assurer les enseignements disciplinaires non linguistiques en anglais à l'école élémentaire ;
- travailler en étroite concertation avec l'enseignant ou les enseignants intervenant dans les mêmes classes ;
- travailler en concertation avec l'ensemble des enseignants de l'école ;
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais ;
- participer aux formations et réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif d'école immersive ;
- assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques complémentaires…) ;
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école par la mise en place d'un partenariat avec une école / classe étrangère.

Compétences et connaissances attendues :

- compétences linguistiques en anglais (niveau B2 minimum sur l'échelle globale du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)) permettant la conduite de la classe et l'enseignement des DNL en anglais (en mathématiques par exemple) ;
- compétences didactiques et pédagogiques sur l'enseignement / apprentissage en anglais dans des DNL ;
- connaissances culturelles solides sur les pays anglophones, acquises par exemple lors de séjours prolongés à l'étranger.

Profil :

- enseignant(e) du 1er degré ;
- maîtrise du niveau B2 ou C1 en anglais ;
- poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission
- grande disponibilité ;
- capacité d'adaptation ;
- capacité à travailler en équipe ;
- engagement fort dans le projet ;
- certification complémentaire DNL (ou engagement à la passer).

Postes vacants à :
-1 POSTE à l'EEPU Danielle Gouze Mitterrand à Cluny
-1 POSTE à l'EEPU Claude Foret à St Germain du Bois
-1 POSTE à l'EMPU Jean Galopin à Tournus
-1 POSTE à l'EEPU Raymond Dorey à Tournus

FICHE DE POSTE n° 39 - PAP

ENSEIGNANT(E) RESSOURCE « TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME » (TSA) ET PERSONNE RESSOURCE AUPRES DU CENTRE RESSOURCE AUTISME (CRA)

Cadre général :

L'enseignant(e) ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN ASH dont il(elle) est un(e) collaborateur(trice) direct(e). Il(elle) a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculés sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

Le poste est organisé autour de trois missions principales :

- Enseignant(e) ressource autisme auprès des enseignants (50%)
- Enseignant(e) ressource auprès du Centre Ressource Autisme (CRA) (25%)
- Coordination du PIAL **Bréart** à Mâcon (25%)

Missions :

- **Enseignante Ressource autisme**

Conseil et accompagnement des enseignants :

Il(elle) apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant(e) et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il(elle) contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.

Il(elle) participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.

Il(elle) a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.

Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires :

Il(elle) informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il(elle) contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.

Intervention en formation initiale et continue.

Il(elle) intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il(elle) participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

Missions :

- **Enseignante Ressource auprès du CRA**

L'enseignant(e) nommé(e) sur le poste « enseignant(e) ressource TSA » exercera également une mission de personne ressource auprès du CRA.

Compétences :

- Capacités relationnelles.
- Sens de l'organisation.
- Capacité à travailler en équipe et à rendre compte.
- Ethique professionnelle.
- Maîtrise des outils numériques.

Connaissances attendues :

- Connaissance des ressources existantes pour les élèves avec des TSA.
- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la

Haute Autorité de Santé.

- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives :
    - Adaptation du langage.
    - Mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques.
    - Prise en compte permanente du comportement de l'élève.

Profil :

- Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé, requis.
- Poste à plein temps. L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Bonne capacité à travailler en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.
- Pratique de l'enseignement auprès d'élèves autistes souhaité.
- Permis B exigé.

Modalités de candidature :

Une commission de recrutement auditionnera les candidats.

Postes vacants à :
-1 POSTE à la circonscription Mâcon ASH

En regard des missions des CRA et de la Stratégie Nationale Autisme 2018-2022, un(e) enseignant(e) ressource pour les troubles du spectre autistique aura toute sa place au sein du CRA Bourgogne. Il(elle) participera à la réflexion partagée en favorisant l'appui de proximité aux acteurs de l'autisme, à l'élaboration et la construction de réponses d'accompagnement personnalisé en direction des différents professionnels de l'éducation nationale, en particulier concernant l'inclusion scolaire et l'accès à la formation.

Les missions de cet enseignant(e) ressources TSA sont articulées autour des priorités suivantes :

- participation à l'évaluation de la situation scolaire
- appui méthodologique et expertise
- participation à l'animation d'un groupe de travail et d'échanges de pratiques
- participation aux actions de formation et de sensibilisation

1. Participation à l'évaluation de la situation scolaire :

Cette évaluation a pour objectif de mesurer les difficultés rencontrées par l'élève diagnostiqué autiste ou rencontrant des troubles de la relation pouvant faire penser à des difficultés relevant du spectre de l'autisme.

L'intervention de la personne ressources TSA se concrétisera par une prise de contact avec l'enseignant(e) relevant du premier ou du second degré, l'enfant et/ou son représentant légal pour situer l'élève sur le plan scolaire (niveau de compétences, acquisitions et points forts, problèmes éventuels sur le plan cognitif et social/relationnel, et communicationnel…) et évaluer les attentes et difficultés.

Outre la situation individuelle de l'élève, cette phase sera également celle de l'expression des difficultés et/ou besoins de l'enseignant et de l'équipe pédagogique de l'entité scolaire.

Selon la situation, il sera utile de prendre contact également avec l'ensemble des personnels ayant connaissance de la situation de l'élève.

L'enseignant(e) ressource TSA fera le lien avec l'équipe pluridisciplinaire clinique, médicale et éducative du CRA.

Afin de favoriser l'inclusion scolaire et d'adapter les environnements au plus près des besoins de l'enfant, cette évaluation devra permettre d'apprécier :

la qualité des prérequis aux apprentissages (attention conjointe, imitation, disponibilité psychique…)

le niveau de connaissance pour les apprentissages fondamentaux

les stratégies de traitement de l'information

la capacité de l'enfant à s'inscrire dans « un statut d'élève »

les capacités d'adaptation à l'environnement scolaire.

L'enseignant(e) ressource TSA participera (selon des modalités distancielles ou présentielles) aux réunions de synthèse qui auront lieu à l'issue du bilan entre les professionnels du CRA, afin de croiser les observations, réfléchir à des adaptations dans différents champs. Il pourra également participer, sur sollicitation de l'enseignant référent de scolarisation, et en accord avec l'IEN ASH du département, aux équipes de suivi de scolarisation afin d'apporter un éclairage complémentaire.

Il(elle) assurera auprès de la communauté éducative le retour des informations nécessaires à la scolarisation de l'élève dans les meilleures conditions. Il partagera les éléments opportuns avec les enseignants référents de scolarisation et les partenaires médico-sociaux engagés dans l'accompagnement de l'élève.

Un travail en réseau de partage des expériences entre les enseignants personnes ressources TSA de l'académie sera progressivement mis en place.

2. Participation à des actions de formation et de sensibilisation, de développement de projets :

En collaboration avec les autorités de tutelle, l'enseignant(e) ressource TSA contribuera à former et/ou sensibiliser l'ensemble des personnels de la communauté éducative.

Enfin, l'enseignant du CRA Bourgogne pourra être force de proposition pour l'élaboration des catalogues de formation des personnels. Il pourra en outre intervenir en binômes en formations, en fonction des besoins exprimés par les acteurs.

Son action pourra en outre, autant que faire se peut, participer aux projets innovants liés à la recherche, en lien notamment avec le réseau national du GNCRA (Groupement National des CRA).

FICHE DE POSTE n° 40 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) CENTRE PILOTE MAIN A LA PATE ET SCIENCES DEPARTEMENTALES

Définition du poste :

Le poste de coordonnateur(trice) sciences est un poste à temps plein, placé sous la responsabilité de l'inspectrice adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré. Il est implanté administrativement au centre de ressources de sciences de l'école des Perrières à Mâcon.
Les compétences du(de la) coordonnateur(trice) sont mises au service du développement de l'enseignement des sciences en concertation avec l'IEN responsable du groupe d'appui départemental sciences.

Missions :

- Créer des ressources matérielles, des modules pédagogiques permettant aux enseignants de mettre en œuvre les sujets d'étude des programmes en sciences pour tous les cycles, de développer des modules interdisciplinaires avec, en particulier, des liens avec les mathématiques.
- Assurer la liaison du centre pilote avec la Fondation Main à la Pâte (dont participation aux rencontres nationales et aux journées d'étude).
- Initier et coordonner des actions et projets avec les partenaires départementaux : Canopé, INSPE, Département / chercher à développer la mise en œuvre du dispositif « partenaires scientifiques pour la classe » dans le département.
- Déployer, pour chaque année scolaire, un des projets nationaux de la Fondation en le déclinant autour d'un axe (« sciences et langage » / « sciences et familles » / « sciences et handicap »).
- Accompagner des enseignants dans les classes et hors classe, dans une perspective de formation personnalisée (exemple : mieux enseigner avec une démarche d'investigation, articuler sciences et langue écrite, sciences et mathématiques, développer des compétences langagières orales, intégrer les sciences dans un projet pluridisciplinaire…).
- Participer aux travaux du groupe d'appui départemental sciences :
  - Conception et mise en œuvre de la fête de la science départementale, actions pour la semaine du cerveau, projets proposés aux enseignants du département, enrichissement et animation du site « sciences et développement durable 71 », participation à des formations.
- Assurer la gestion financière et matérielle du centre de ressources (gestion des prêts, acquisition et entretien du matériel), la gestion financière du centre pilote.

Compétences attendues :

Posséder des connaissances en didactique des sciences.
Avoir des qualités relationnelles affirmées.
Avoir des capacités d'organisation et d'initiative.
Faire preuve de motivation et de disponibilité (notamment les mercredis pour assurer la permanence du centre de ressources de sciences).
Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, messagerie) et avoir quelques bases dans l'utilisation de WordPress

Profil :

Enseignant(e) du 1er degré.
Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) souhaité.
L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

FICHE DE MISSION n° 41 - PAP

CONSEILLER DE PRÉVENTION DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE ET LOIRE

Positionnement du poste dans l'organisation.

Le poste de conseiller de prévention départemental de Saône-et-Loire est placé sous l'autorité du directeur académique, IA-DASEN, président du CHSCTD. Il rattaché par ailleurs à la secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Descriptif du poste :

- Contribuer à la mise en œuvre de la réglementation santé et sécurité, et à sa bonne application, par les personnels du département, y compris par le développement d'un plan de formation et d'accompagnement des équipes de terrain ;
- Prévenir les risques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le Directeur Académique ;
- Animer le réseau des assistants de prévention des 1er et 2nd degrés ;
- Participer au fonctionnement du CHSCT départemental : préparer, avec la secrétaire générale, les réunions du CHSCTD, assister aux séances, et en rédiger le procès-verbal ;
- Poursuivre la démarche d'évaluation des risques professionnels à travers le document unique (DUERP) ;
- Concourir à l'élaboration de la politique de prévention (plan et programme annuel de prévention) ;
- Évaluer les besoins en formation en matière d'hygiène et de sécurité sur le département, en lien avec le conseiller de prévention académique ;
- Assurer la veille technique et réglementaire en matière de santé et sécurité
- Contribuer au développement d'outils, notamment informatisés, faciliter l'élaboration et le suivi des documents existants, en matière de santé et sécurité.

Compétences

- Savoir anticiper, organiser et planifier son action ;
- Etre réactif en cas de situation de crise ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Disposer de compétences rédactionnelles, de sens de l'analyse et de synthèse ;
- Savoir établir des partenariats en interne à l'Éducation nationale, et en externe avec les autres services de l'État et les collectivités locales ;
- Etre disponible : déplacements sur l'ensemble du département avec son véhicule personnel pour des réunions et formations en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Maîtriser les outils informatiques bureautiques.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être enseignant(e) du 1er degré titulaire.

Poste vacant à :
-1 POSTE – DSDEN DE SAONE-ET-LOIRE

FICHE DE MISSION n° 42 - PAP

CHARGE(E) DE MISSION DEPARTEMENTALE FORMATION CONTINUE ET POLITIQUE DE LA VILLE

Cadre général :

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative). Sous l'autorité de l'inspectrice adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré, le(la) chargé(e) de mission travaille en lien avec le conseiller pédagogique formation continue, les services administratifs de la DSDEN et l'IEN en charge du dossier Politique de la Ville.
La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Missions :

Le(la) chargé(e) de mission assure la gestion administrative du plan de formation continue. Il(elle) travaille notamment à la saisie des dispositifs de formation dans l'application GAIA ainsi qu'à la gestion des fiches de frais des déplacements des enseignants. Il(elle) assure une liaison régulière avec le conseiller pédagogique formation continue et les services concernés de la DSDEN ainsi qu'avec les circonscriptions (dans le cadre des animations pédagogiques).
Il(elle) contribue à la mise en œuvre des dispositifs politique de la ville selon les objectifs académiques et départementaux.
Il(elle) inscrit ses actions dans une équipe pilotée par l'IEN en charge du dossier politique de la ville.

Actions à conduire :

Formation

- Saisie informatique des dispositifs, modules et sessions de formation dans l'application GAIA.
- Recueil et saisie des listes de candidatures aux formations départementales 1er degré et aux animations pédagogiques de circonscription, vérifications des inscriptions dans GAIA, envoi des ordres de mission, édition des listes d'émargement pour transmission.
- Recueil des fiches de frais « formation continue » et saisie des déplacements dans GAIA (notamment pour les maîtres formateurs et les candidats aux formations départementales), vérification des présences avant transmission aux services de la DAG pour mise en paiement.
- Elaboration du budget prévisionnel de la formation continue et suivi de l'évolution des dépenses.

Politique de la ville

- Assurer un rôle d'interface entre l'éducation nationale et les services déconcentrés de l'Etat.
- Réaliser un suivi des politiques éducatives locales dans le cadre des contrats de ville.
- Participer aux commissions départementales de répartition des moyens des dispositifs tels que le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.
- Entretenir des liens avec différents partenaires (collectivités territoriales, autres services de l'état concernés et associations) dans le cadre des politiques partenariales.

Compétences :

- Avoir une bonne connaissance de la politique de la ville et du milieu associatif.
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif.
- Travailler avec aisance à l'aide d'outils numériques.
- Etre apte à gérer des projets, à travailler en équipe, disposer de qualités relationnelles et de communication.
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste.
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Faire preuve de capacités d'organisation.

Profil :

- Enseignant(e) du 1er degré expérimenté(e).
- Disponibilité et souplesse dans les horaires.
- Mobilité.

Poste vacant à :

FICHE DE MISSION n°43 - PAP

CHARGE(E) DE MISSION DEPARTEMENTALE ASH

Cadre général :

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon.
Sous l'autorité de l'inspectrice de l'Education nationale en charge du de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH), le(la) chargé(e) de mission travaille en lien avec les conseillers pédagogiques ASH, le coordonnateur du Service de l'Ecole Inclusive (SEI) et les services administratifs de la DSDEN.
La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Missions :

Le(la) chargé(e) de mission est un(e) collaborateur(trice) direct(e) de l'IEN ASH. Il(elle) assure la gestion administrative du plan de formation continue. Il(elle)assure une liaison régulière avec les conseillers pédagogiques ASH ainsi qu'avec les circonscriptions (dans le cadre des animations pédagogiques).

Actions à conduire :

Formation

- Participe à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi des actions définies dans le projet de l'ASH 71.
- Participe à la formation continue des enseignants spécialisés ou exerçant dans un milieu spécialisé. La mission s'exerce dans les 1° et 2° degré, dans les unités d'enseignements des établissements spécialisés ainsi que dans des milieux variés (pénitentiaires, hôpitaux...)
- Intervient dans les actions de formation (stages MIN, CAPPEI, formation initiale et continue des AESH, animations pédagogiques auprès des établissements du second degré).
- Assure le suivi des enseignants sur leur lieu de travail.

Suivi administratif

- Suivi des enquêtes administratives, en lien avec le SEI.
  Suivi de certains dossiers des circonscriptions (enquête, suivi de cohorte ...)
- Suivi des affectations en ULIS second degré.
- Saisie informatique des dispositifs, modules et sessions de formation dans l'application GAIA.
- Recueil et saisie des listes de candidatures aux formations ASH.

Compétences :

- Avoir une bonne connaissance du système éducatif.
- Avoir une bonne connaissance du territoire en termes d'établissements et dispositifs relevant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- Pouvoir élaborer une démarche et des outils de formation pour les enseignants
- Connaître des approches adaptées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers du 1° et 2° degré
- Travailler avec aisance à l'aide d'outils numériques.
- Etre apte à gérer des projets, à travailler en équipe, disposer de qualités relationnelles et de communication.
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste.
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Faire preuve de capacités d'organisation.

Profil :

- Enseignant(e) spécialisé expérimenté(e), titulaire du CAFIPEMF.
- Disponibilité et souplesse dans les horaires.
- Mobilité.

Poste vacant à :

FICHE DE MISSION n° 44

PROFESSEUR(E) DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

Les maîtres formateurs participent à la formation initiale des enseignants stagiaires issus des concours internes et externes, des enseignants titulaires et non titulaires. Ils exercent sous l'autorité de l'IEN de circonscription.

Ils contribuent à la prise en charge du tutorat de ces derniers et également à la formation continue des personnels enseignants du 1er degré.

Titulaires du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF), ils bénéficient d'un temps de décharge de 33 % au titre des missions suivantes :

Missions :

- Ils tutorent les fonctionnaires stagiaires au cours de leur stage en responsabilité en partenariat avec l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) et ils participent à leur évaluation.
- Ils interviennent à plusieurs niveaux :
  - L'accueil dans leurs classes d'étudiants lors des stages d'observation et de pratique accompagnée ou d'ateliers de pratique pédagogique (APP).
  - L'accueil dans leurs classes de professeurs des écoles stagiaires lors des stages d'observation de début d'année.
  - Le tutorat d'un ou plusieurs professeurs stagiaires.
  - La participation à la lecture et à la soutenance du mémoire professionnel des professeurs stagiaires.
  - L'élaboration et la réalisation de certaines activités entrant dans le cadre de la formation initiale comme dans celui de la formation des professeurs stagiaires et de la formation continue.
- Ils peuvent être sollicités pour être membre d'un groupe départemental.
- Ils peuvent être appelés à participer à l'organisation, la surveillance et la correction de divers examens et concours.
- Ils participent à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes et à des travaux de recherche en lien avec l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE).
- La formation continue.

Organisation de service :

- 15 h pour la conduite de classe
- 2 h pour des activités de documentation et de formation personnelles
- 1 h pour les réunions d'école
- 6h pour les activités de formateur dans le cadre du travail avec l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE).

Candidature :

Fiche de candidature sur mission à compléter à adresser aux services de la DSDEN à l'attention du DASEN sous couvert de l'inspecteur de la circonscription.

Affectation :

L'affectation sur un support de maître formateur se fait à l'année (sauf pour les enseignants en poste dans une école d'application) en fonction du nombre de professeurs stagiaires et des missions décidées par le DASEN.

FICHE DE POSTE n° 45 - PAP

PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

PROFILE INSPE (SITE DE MACON- DOMINANTE LITTERAIRE)

Les missions des formateurs sont désormais définies par le décret n° 2016-148 parue au Bulletin officiel N° 38 du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur.

Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allégements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :

- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité ;

- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allégement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

Poste profilé « formation initiale INSPE » :

Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE » recruté/e **effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE** (Institut Supérieur du Professorat et de l'Education). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Education nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe du DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.

Missions :

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'1NSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles…) ;
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.) ;
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.

Compétences spécifiques :

- Maîtrise disciplinaire, didactique et pédagogique du français (apprentissage de la lecture, de l'écriture, langage oral, outils de la langue) ;
- Des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, allophone) seraient appréciables.

Profil et contrainte du poste :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;
- Poste à temps plein et à investir sur la durée ;

Accompagnement et informations complémentaires sur le poste :

En tant que **formateur/trice « formation initiale INSPE »**

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Mâcon ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2021 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **162 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
  - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1er septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.

Poste vacant :

FICHE DE POSTE n° 46 - PAP

PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

PROFILE INSPE (SITE DE MACON- DOMINANTE SCIENTIFIQUE)

Les missions des formateurs sont désormais définies par le décret n° 2016-148 parue au Bulletin officiel N° 38 du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur.

Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allégements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :
- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité;
- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allégement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

Poste profilé « formation initiale INSPE » :

Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE » recruté/e **effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE** (Institut Supérieur du Professorat et de l'Education). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Education nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe du DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.

Missions :

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'INSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles…) ;
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.) ;
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.

Compétences spécifiques :

- Maîtrise disciplinaire, didactique et pédagogique des mathématiques (construction du nombre, apprentissage de la numération, des opérations et du calcul, de la géométrie, des grandeurs et mesures, de la résolution de problèmes, etc.) ;
- Des compétences disciplinaires et didactiques en sciences et technologie ;
- Des compétences disciplinaires et didactiques dans le domaine des TUICE seraient appréciables.
- Des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, allophone) seraient appréciables.

Profil et contrainte du poste :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;
- Poste à temps plein et à investir sur la durée ;

Accompagnement et informations complémentaires sur le poste :

En tant que **formateur/trice « formation initiale INSPE »**

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Mâcon ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2021 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **162 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
  - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1er septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.

Poste vacant :

FICHE DE MISSION n° 47

PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

PROFILE INSPE (SITE DE MACON- DOMINANTE ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE)

Les missions des formateurs sont désormais définies par le décret n° 2016-148 parue au Bulletin officiel N° 38 du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur.

Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allégements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :
- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité;
- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allégement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

Mission profilée « formation initiale INSPE » :

Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE » recruté/e **effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE** (Institut Supérieur du Professorat et de l'Education). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Education nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe du DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.

Missions :

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'1NSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles…) ;
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.) ;
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.

Compétences spécifiques :

- Maîtrise pédagogique et didactique de l'enseignement en maternelle (gestion des espaces, des durées, des rythmes, des rituels, des interactions, des démarches d'apprentissage adaptées aux acquisitions les plus efficaces, etc.).
- Des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, allophone) seraient appréciables.

Profil et contrainte de la mission :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;

Accompagnement et informations complémentaires sur la mission:

En tant que **formateur/trice « formation initiale INSPE »**

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Mâcon ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2021 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **162 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
  - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1er septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.

Poste vacant à :
-1 POSTE

FICHE DE MISSION n° 48 - PAP

ENSEIGNANT(E) EN MILIEU PENITENTIAIRE

Cadre réglementaire :

- Articles 717-3, 88 à D92, D436, D514-516 à D518 du code de procédure pénale
- Articles L111-1, L121-2, L122-5 du code de l'éducation
- Circulaire du 05 octobre 200 sur l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire
- Convention du 08 décembre 2011 entre Administration pénitentiaire / Education Nationale

Condition d'exercice :

La durée hebdomadaire de travail est fixée selon statut (Obligation réglementaire de service).
Intégration d'une équipe d'enseignants coordonnée et animée par un Responsable local d'enseignement (RLE).
Le poste est peu compatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

Profil du poste :

Sous l'autorité fonctionnelle du directeur du Proviseur de l'UPI, et sous le contrôle des corps d'inspection de l'éducation nationale, le(la) professeur(e) devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite, la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou majeurs (enseignement savoirs de base : alphabétisation, Français, mathématiques...).

Enseignant(e) 1er ou 2nd degré ayant acquis une expérience en milieu particulier (SEGPA, EREA, ITEP, Classe-relais, LP...).
La détention du CAPA-SH ou 2CA-SH (option F) ou CAPPEI, sans être obligatoire, serait appréciée.

Missions :

- Mettre en œuvre un enseignement adapté aux besoins des élèves et au milieu carcéral
- Analyser les acquis et les besoins des élèves
- Définir des contenus d'enseignement référés aux programmes officiels
- Organiser le suivi et l'évaluation des acquisitions des élèves
- Assurer l'échange d'information avec le RLE

Compétences requises :

- Conduire ses interventions dans le respect des règles du milieu carcéral
- Maîtrise de soi, discrétion, adaptabilité
- Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli
- Qualité de communication
- Capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques

Eléments de rémunération :

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon.
Perception de l'indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire (2105,63 € annuel).
Pour les enseignants du 1er degré : IFP si détention d'une certification spécifique (enseignant spécialisé) : 844,19 € annuel.
Rémunération en HSE pour toute heure supplémentaire.

Condition de nomination :

Entretien devant une commission composée de :

- Directeur de l'établissement pénitentiaire ou son représentant
- Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale ou son représentant
- Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'enseignement adapté.

Affectation à titre provisoire la première année (conservation du poste précédent).

Les enseignants nommés pour la première fois en milieu pénitentiaire doivent suivre obligatoirement deux sessions de formation : une semaine à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) à Agen, deux semaines distinctes à l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et des Enseignements Adaptés (INS-HEA) à Suresnes.

Candidatures :

Lettre de motivation et CV à transmettre par voie hiérarchique à monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale (dp71@ac-dijon.fr)

Contact :

Pour toute information plus précise sur la nature du poste et l'organisation du service :

- M. Pascal VANKENHOVE, RLE, 03 85 44 68 22 ou rle.cp-varennes-le-grand@justice.fr
- M. Fabien BELLE, Proviseur UPiR, 03.80.70.50.10 ou fabien.belle@ac-dijon.fr
- M. Bruno ÉNÉE, IEN Maternelle et Adaptation, 03 85 22 55 55 ou ien.ma71@ac-dijon.fr

Postes vacants à :

FICHE DE MISSION n° 49 - PAP

CHARGE(E) DE MISSION DU SPORT SCOLAIRE 1ER DEGRE

Dans le cadre de la convention triennale MENJ/Ligue/USEP et sa note d'accompagnement, un(une) enseignant(e) déchargé(e) à mi-temps remplira les fonctions de chargé(e) de mission USEP.

Conditions générales d'exercice :

- Activité s'exerçant à mi-temps.
- Placé(e) sous la responsabilité de l'IA-DASEN.
- Un rapport d'activité annuel sera demandé.
- Déplacements sur l'ensemble du département.
- Disponibilité.

Missions – tâches :

Le(la) chargé(e) de mission USEP doit développer la politique éducative de l'USEP à travers la mise en œuvre du projet départemental.

- Aider à la mise en place de rencontres sportives associatives pour des écoles affiliées ou non USEP.
- Mettre en place de nouvelles rencontres sportives associatives pour faire rayonner l'USEP en Saône et Loire.
- Créer de nouvelles associations d'école(s)/USEP.
- Développer les actions de formation USEP/EN.
- Participer aux rencontres sportives pour promouvoir et développer l'USEP, en adéquation avec l'EPS.
- Aider les écoles à obtenir le label Génération 2024.
- Faire le lien avec les différents partenaires : écoles, collectivités, clubs…
- Intervenir auprès des collègues en conseil des maîtres ou conseil d'écoles pour présenter et valoriser la plus-value de l'USEP.
- Valoriser les actions USEP grâce à une communication (site internet, réseaux sociaux…).
- Participer aux réunions statutaires USEP 71 (Comité Directeur, Journée d'études, commissions, AG …)

Ces missions seront à accomplir en coopération avec l'équipe EPS71.

Compétences requises :

Poste s'adressant à un(e) enseignant(e) titulaire du premier degré.

- Connaissances :
  - de l'USEP
  - du système éducatif
  - du mouvement sportif et du monde sportif
  - du monde associatif.
- Capacités :
  - à concevoir et organiser des actions éducatives et sportives
  - à gérer des tâches administratives au service d'un projet, à former des adultes
  - à analyser et à synthétiser
  - à entreprendre
  - à maîtriser les outils de la bureautique.
- Qualités nécessaires :
  - Écoute, dialogue,concertation
  - Sens de l'organisation et travail en équipe
  - Faculté à communiquer.

Profil :

- Mi-temps USEP complété par un mi-temps service de remplacement. Poste assujetti à la durée de la convention.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.

Poste vacant à :